This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

LANE MEDICAL LIBRARY STANFORD
2 45 0411 6686

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE A PARIS

RAPPORT

SUR LE

SERVICE DES ENFANTS ASSISTÉS

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Pendant l'Année 1867,

PRÉSENTÉ PAR LE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE

A MONSIEUR LE SÉNATEUR, PRÉFET DE LA SEINE

PARIS
PAUL DUPONT, IMPRIMEUR DE L'ADMINISTRATION DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE
RUE JEAN-JACQUES-ROUSSEAU, 41, HOTEL DES FERMES
[illegible]

I262
B2A11

RAPPORT

SUR LE

SERVICE DES ENFANTS-ASSISTÉS DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE,

PENDANT L'ANNÉE 1867.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE A PARIS

RAPPORT

SUR LE

SERVICE DES ENFANTS-ASSISTÉS

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE,

Pendant l'année 1867,

PRÉSENTÉ PAR LE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE

A MONSIEUR LE SÉNATEUR, PRÉFET DE LA SEINE.

LANE MEDICAL LIBRARY
15603
SAN FRANCISCO

PARIS
PAUL DUPONT, IMPRIMEUR DE L'ADMINISTRATION DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE,
Rue J.-J.-Rousseau, 41 (Hôtel-des-Fermes).

1868

B

LANE LIBRARY

P2 A11
1868

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE A PARIS

RAPPORT

SUR LE

SERVICE DES ENFANTS-ASSISTÉS

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE,

Pendant l'année 1867.

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai l'honneur de mettre sous vos yeux, comme je le fais chaque année, le compte rendu de la situation du service des Enfants-Assistés du département de la Seine, pendant le cours de 1867 ; j'y joins l'évaluation des dépenses à prévoir pour 1869, en ce qui concerne le même service.

§ 1er. — POPULATION.

Le nombre des enfants présents à l'hospice dépositaire, le 1er janvier 1867, était de 119, à répartir ainsi qu'il suit, entre les trois catégories réglementaires. Mouvement lation à l'

	GARÇONS.	FILLES.	TOTAL.
Enfants trouvés.....	3	»	3
— abandonnés.....	52	41	93
— orphelins.....	11	12	23
	66	53	119

Les admissions, pendant le cours de la même année, se sont élevées à 4,469, savoir:

	GARÇONS.	FILLES.	TOTAL.
Enfants trouvés.....	43	26	69
— abandonnés....	2,119	1,994	4,113
— orphelins.....	153	134	287
	2,315	2,154	4,469

Sur ce nombre, on compte 2,631 nouveau-nés, de la naissance à 1 mois ; 806 enfants de 1 mois à 1 an, et 1,032 enfants plus âgés, délaissés par suite de la mort ou de la misère des parents.		
Les réintégrations momentanées, pour causes diverses, ont été de.....		842
Total des admissions et des réintégrations....	5,311	5,311
Le nombre des enfants qui ont passé par l'hospice en 1867 est en conséquence de.....		5,430
Mais, de ce nombre, il y a lieu de déduire les enfants envoyés à la campagne ou sortis pour d'autres causes.....	4,829	
et les enfants décédés.....	468	
Total.....	5,297	5,297
Il ne restait donc à l'hospice, le 31 décembre 1867, que.....		133 enfants.
de la popu- à campagne. La population des enfants existant à la campagne le 1er janvier 1867 se composait comme ci-après :		
Enfants de la naissance à 12 ans....	15,552	
A reporter.. ...	15,552	133 enfants.

Reports.....		15,552	133 enfants.
Enfants infirmes recevant une pension extraordinaire.....		451	
Total.....		16,003	
Le nombre des enfants envoyés à la campagne, passés d'un arrondissement dans un autre, ou placés dans des établissements spéciaux, a été de.....		4,133	
Les enfants à la charge du département, en 1867, étaient ainsi au nombre de.....		20,136	
Mais de ce chiffre, il y a lieu de déduire :			
Enfants sortis de pension ou d'établissements spéciaux.....	1,571		
— ramenés à l'hospice....	601		
— rendus sur place à leurs parents	66		
— passés d'un arrondissement dans un autre..	95		
— décédés	1,591		
Total des sorties et des décès.	3,924	3,924	
Par suite, le nombre total des enfants assistés à la charge du département n'était plus, au 31 décembre 1867, que de..... (*Voir le tableau n° 4.*)		16,212	
Si l'on y ajoute celui des élèves de 12 à 21 ans existant à la même époque		8,668	
		24,880	24,880
On trouve que le nombre total des Enfants-Assistés placés sous la tutelle de l'Administration, était, au 31 décembre 1867, de.....			25,013

Le sexe, l'âge, l'état civil des 4,469 enfants reçus, en 1867, à l'hospice dépo-

sitaire, le lieu de naissance et la profession des mères sont, comme à l'ordinaire, indiqués dans les tableaux n°s 2, 3, 3 *bis* et 3 *ter*, insérés à la suite du présent Rapport.

l'hospice. La mortalité qui, en 1867, s'est produite à l'hospice des Enfants-Assistés, a été inférieure, non-seulement à celle de 1866, mais encore à la mortalité des années antérieures : en 1866, sur 5,183 enfants, on a eu à constater 523 décès, soit 10,09 0/0 ; en 1867, sur 5,430 enfants, le nombre des décès n'a été que de 468, soit 8,62 0/0.

Par suite, et bien que le nombre des admissions, en 1867, n'ait excédé que de 191 celui de 1866, il a été envoyé en nourrice ou en placement 246 enfants de plus que dans cette dernière année. Ces réductions, dans la mortalité de l'hospice, que l'on peut remarquer depuis plusieurs années, et celles que nous obtenons également sur les enfants placés à la campagne, sont l'une des causes les plus actives d'un certain accroissement dans le nombre des enfants entretenus. Je reviendrai plus loin sur ce sujet.

La diminution constatée dans la mortalité des enfants, qui ont séjourné à l'hospice, pendant les cinq dernières années, ressort des chiffres ci-après :

ANNÉES.	NOMBRE D'ENFANTS ayant séjourné à l'hospice.	NOMBRE DE DÉCÈS.	PROPORTION POUR 100.
1863.....	4,397	409	9,30
1864.....	4,589	421	9,17
1865.....	4,783	428	8,95
1866.....	5,183	523	10,09
1867.....	5,430	468	8,62

campagne. Sur les 20,136 enfants, de la naissance à 12 ans, qui ont existé à la campagne dans le cours de l'année 1867, il en est décédé 1,591, soit 7,90 0/0 ; la mortalité, en 1866, avait été de 7,64 0/0. C'est là une variation insignifiante que je me borne à constater.

Voici, au surplus, le tableau comparatif de la mortalité à la campagne pendant la dernière période quinquennale.

ANNÉES.	NOMBRE D'ENFANTS ayant existé à la campagne.	NOMBRE DE DÉCÈS.	PROPORTION POUR 100.
1863.....	17,812	1,359	7,63
1864.....	18,147	1,440	7,94
1865.....	18,645	1,590	8,53
1866.....	19,231	1,469	7,64
1867.....	20,136	1,591	7,90

Retraits d'en

L'accroissement, que je signalais l'année dernière, dans le nombre des enfants repris par leurs parents, a persisté en 1867 : le chiffre des retraits avait été :

En 1863, de 424
En 1864, de 475
En 1865, de 440
En 1866, de 496
En 1867, il est de..... 510

Ce mouvement d'accroissement est sans doute peu rapide; mais sa marche est constante et à peu près assurée. J'ajoute que l'Administration devait d'autant moins s'attendre à une augmentation des retraits, en 1867, que la cherté du pain a aggravé, d'une manière sensible, dans le cours de cette année, les charges des familles pauvres.

Le tableau qu'on va lire fournit, pour chacune des cinq dernières années, et pour chaque catégorie d'enfants, les détails propres à faire apprécier la portée morale des actes qui ont eu pour effet de replacer dans la famille, des membres qui en avaient été plus ou moins longtemps séparés.

ANNÉES.	AGE DES ÉLÈVES.	ÉTAT CIVIL.			TOTAL.	ENFANTS RÉCLAMÉS PAR			TOTAL.	OBSERVATIONS
		ENFANTS LÉGITIMES.	ENFANTS NATURELS. reconnus.	ENFANTS NATURELS. non reconnus.		Le père.	La mère.	Des collatéraux.		
1863.	Enfants de 1 jour à 12 ans	165	212	11	388	126	249	13	388	
	Élèves de 12 à 21 ans....	20	16	»	36	15	19	2	36	
		185	228	11	424	141	268	15	424	
1864.	Enfants de 1 jour à 12 ans	151	222	38	411	129	244	38	411	
	Élèves de 12 à 21 ans....	32	17	15	64	20	26	18	64	
		183	239	53	475	149	270	56	475	
1865.	Enfants de 1 jour à 12 ans	140	199	24	363	102	235	26	363	
	Élèves de 12 à 21 ans...	33	35	9	77	27	40	10	77	
		173	234	33	440	129	275	36	440	
1866.	Enfants de 1 jour à 12 ans	153	276	23	452	116	319	17	452	
	Élèves de 12 à 21 ans	25	14	5	44	11	29	4	44	
		178	290	28	496	127	348	21	496	
1867.	Enfants de 1 jour à 12 ans	172	251	29	452	124	273	55	452	
	Élèves de 12 à 21 ans....	18	33	7	58	19	32	7	58	
		190	284	36	510	143	305	62	510	

Indépendamment des élèves rendus à leurs parents, quelques-uns de nos pupilles ont été confiés à des personnes privées d'enfants, chez lesquelles ils doivent trouver les uns, au moins une position assurée contre le besoin, les autres un brillant avenir. Nous désirons vivement voir s'accroître le nombre de ces adoptions si avantageuses pour les élèves qui en sont l'objet.

Renvois d'enfants tranger ou dar département d'o

Parmi les enfants que reçoit l'hospice dépositaire, il en est dont les mères sont étrangères, ou n'ont pas droit aux secours dans le département de la Seine. L'humanité nous fait une loi de recueillir provisoirement ces jeunes êtres ; mais dès que nous avons pourvu aux soins nécessaires, nous provoquons leur renvoi dans le pays ou dans le département où ils doivent être assistés. En 1867, grâce à nos réclamations, 15 enfants ont été renvoyés à l'étranger, et le département de la Seine a été exonéré de l'entretien de 232 autres enfants repris par les départements d'origine; le nombre des renvois effectués sur les hospices départementaux, a été de 181, chiffre le plus élevé qu'on ait constaté jusqu'ici, et les recouvrements des frais d'entretien se sont élevés à 26,700 fr. 24 c.

Le nombre des enfants ainsi renvoyés dans leurs départements, pendant les cinq dernières années, et le montant des sommes recouvrées pendant la même période, au profit du département de la Seine, à raison de leur entretien, sont indiqués ci-après :

ANNÉES.	NOMBRE D'ENFANTS RENVOYÉS.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	OBSERVATIONS.
		fr. c.	
1863	90	19,910 42	
1864	118	20,884 14	
1865	84	29,883 45	
1866	133	25,025 52	
1867	181	26,700 24	

Les recouvrements de frais d'entretien opérés par nos soins, pour les enfants qui n'appartiennent pas au département de la Seine, seraient plus élevés, si le rapatriement des enfants dont les parents sont nés à l'étranger, était plus facile. Mais vous savez, Monsieur le Préfet, que les gouvernements étrangers ne consentent pas au remboursement de ces frais d'entretien, alors même qu'ils acceptent les enfants que nous devons leur renvoyer.

§ 2. — SECOURS DESTINÉS A PRÉVENIR LES ABANDONS.

Le montant des secours accordés, en 1867, à des mères malheureuses, dans le but de prévenir le délaissement de leurs enfants, s'est élevé à 218,982 fr. 10 c.

Cette somme a été employée de la manière suivante :

Secours en argent pour les enfants conservés par leurs mères ou envoyés par elles en nourrice, par l'intermédiaire des bureaux particuliers de placement	108,507 fr.	60 c.
Montant des mois de nourrice versés à la Direction municipale, pour les enfants auxquels l'assistance temporaire avait été accordée, par l'intermédiaire de cet établissement	24,000	50
Valeur des layettes délivrées, en remplacement de secours en argent, aux enfants qui en étaient dépourvus	16,206	»
Secours accordés à des personnes qui se sont chargées d'orphelins pauvres, qui eussent été déposés à l'hospice des Enfants-Assistés, si l'Administration ne leur était venue en aide	70,268	»
Total égal	218,982 fr.	10 c.

Le nombre des enfants admis à l'assistance temporaire, en 1867, a été de		2,458
De plus, parmi les enfants, qui avaient été déjà secourus antérieurement, 785 ont encore été assistés, dans le cours de l'année dernière, ci	785	
En 1866, les enfants admis aux secours étaient au nombre de		2,221
et ceux qui, encore assistés en 1866, avaient été déjà secourus pendant les années précédentes, de	677	
	108	237
L'augmentation a donc été de	345	

On verra, au surplus, par le relevé suivant, quel a été, pendant les cinq dernières années, le nombre des enfants qui ont participé à l'assistance temporaire.

NOMBRE D'ENFANTS SECOURUS PENDANT LES ANNÉES

1863.			1864.			1865.				1866.					1867.					
Déjà secourus en		Secours seulement en 1863.	Déjà secourus en		Secours seulement en 1864.	Secours déjà en			Secours seulement en 1865.	Déjà secourus en				Secours seulement en 1866.	Déjà secourus en					Secours seulement en 1867.
1861.	1862.		1862.	1863.		1862.	1863.	1864.		1862	1863	1864.	1865.		1862.	1863.	1864.	1865.	1866.	
571	1,178	5,379	704	1,292	4,571	177	403	1,073	3,282	28	48	138	463	2,221	1	35	59	152	538	2,458
7,128			6,567			4,935				2,898					3,243					

La décroissance que l'on constate, dans le nombre des enfants secourus à partir de 1864, tient à ce que, dans l'insuffisance des ressources budgétaires, l'Administration a dû réduire les crédits affectés à cette destination.

Mais il faut remarquer qu'à chaque enfant correspondent presque toujours des allocations accordées pendant plusieurs mois. C'est ainsi que les allocations afférentes à 1867, pour des enfants déjà secourus en 1866 et pendant les années antérieures, ont été au nombre de..... 2,242
que celles qui ont été appliquées aux enfants nouvellement admis à l'assistance, en 1867, se sont élevées au chiffre de..... 5,253

Les allocations ont donc été au nombre de..... 7,495

pour 3,243 enfants secourus, en 1867.

Elles se sont trouvées réparties, comme il suit, entre les différentes circonscriptions administratives du département.

Tableau

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE.	ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE.
Paris.		*Report*....	4,455
1er.....	275	14e.....	328
2e.....	223	15e.....	375
3e.....	277	16e.....	120
4e.....	493	17e.....	223
5e.....	520	18e.....	513
6e.....	322	19e.....	514
7e.....	321	20e.....	538
8e.....	67		
9e.....	155	**Communes rurales.**	
10e.....	378		
11e.....	621	Arrondissement de Saint-Denis..	287
12e.....	379	— de Sceaux.....	132
13e.....	424	Enfants étrangers au département.	10
A reporter....	4,455	TOTAL.....	7,495

La durée des secours ainsi accordés n'est pas très-prolongée; on en jugera par les chiffres renfermés dans le tableau ci-dessous :

NOMBRE		DURÉE
D'ENFANTS.	DE SECOURS.	DU SECOURS.
1,635	1,635	1 mois.
358	716	2 mois.
147	441	3 mois.
83	332	4 mois.
35	175	5 mois.
12	72	6 mois.
7	49	7 mois.
5	40	8 mois.
4	36	9 mois.
143	1,430	10 mois.
21	231	11 mois.
8	96	12 mois.
2,458	5,253	

Sur les 3,243 enfants assistés temporairement en 1867, 275 seulement, soit 8,48 0/0, ont été abandonnés par leurs mères, après la cessation du secours : en 1866, il y avait eu 306 abandons sur une population de 2,898 enfants secourus, soit 10,56 0/0. C'est une diminution de 2,08 0/0, pour 1867; du reste, comme je l'ai déjà fait remarquer dans mes précédents rapports, les enfants assistés temporairement, et qui sont ensuite abandonnés, donnent lieu à des dépenses inférieures à celles qu'ils eussent occasionnées, s'ils avaient été admis, dès leur naissance, à l'hospice dépositaire. Ainsi, pour les 275 enfants abandonnés en 1867 après secours, les frais d'entretien se seraient élevés à 22,112 fr. 51 c., tandis que le montant des allocations qui leur ont été attribuées, n'a été que de 19,647 fr. 16 c. L'application des secours à ces enfants, loin d'être financièrement désavantageuse, a procuré une économie de 2,465 fr. 35 c.

Ce résultat ne tient pas aux circonstances de l'année 1867; on verra, en effet, dans les énonciations du tableau qui va suivre, que, durant les cinq dernières années, le nombre des abandons après secours a été très-peu considérable, par rapport à celui des enfants secourus, et que, quoique les allocations accordées pour un petit nombre d'entre eux, aient été impuissantes à prévenir le délaissement, il n'en est résulté aucun dommage pour les finances départementales.

Tableau.

	ENFANTS ABANDONNÉS APRÈS SECOURS.															
	ANNÉE 1863.				ANNÉE 1864.			ANNÉE 1865.			ANNÉE 1866.			ANNÉE 1867.		
	Nombre d'enfants.	Montant des secours alloués.	Moyenne de la dépense mensuelle payée pour les enfants assistés.	Montant des sommes qui eussent été dépensées si les enfants avaient été abandonnés en naissant.	Nombre d'enfants.	Montant des secours alloués.	Montant des sommes qui eussent été dépensées si les enfants avaient été abandonnés en naissant.	Nombre d'enfants.	Montant des secours alloués.	Montant des sommes qui eussent été dépensées si les enfants avaient été abandonnés en naissant.	Nombre d'enfants.	Montant des secours alloués.	Montant des sommes qui eussent été dépensées si les enfants avaient été abandonnés en naissant.	Nombre d'enfants.	Montant des secours alloués.	Montant des sommes qui eussent été dépensées, si les enfants avaient été abandonnés en naissant.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.		fr. c.	fr. c.		fr. c.	fr. c.		fr. c.	fr. c.		fr. c.	fr. c.
Après 1 mois de secours de nourrice.	113	1,852 »	23 17	2,618 21	144	2 921 »	3,336 48	185	3,682 »	4,286 45	157	2,441 »	3,637 69	139	2,445 »	3,220 63
— 2 —	43	1,155 »	46 34	1,992 62	61	1,369 »	2,826 74	49	1,668 »	2 270 66	45	1,694 »	2,085 30	41	1,558 »	1,809 94
— 3 —	21	811 »	69 51	1,459 71	31	1,191 »	2,154 81	27	1,322 »	1,876 77	20	925 »	1,390 20	17	933 »	1,181 67
— 4 —	16	770 »	92 68	1,482 88	23	975 »	2,131 64	19	901 »	1,760 92	16	911 »	1,482 88	13	860 »	1,204 84
— 5 —	7	484 »	115 85	810 95	10	555 »	1,158 50	12	731 »	1,390 20	7	408 »	810 95	6	544 »	695 10
— 6 —	4	271 »	139 02	556 08	6	382 »	834 12	7	471 »	973 14	6	431 »	834,12	6	572 »	834 12
— 7 —	1	58 »	162 19	162 19	8	434 »	1,297 52	4	287 »	648 76	6	590 »	973 14	5	786 »	810 95
— 8 —	3	265 »	185 36	496 08	7	458 »	1,297 52	3	275 »	556 08	7	649 »	1,297 52	6	869 »	1,112 16
— 9 —	2	219 »	208 53	417 06	3	328 »	625 59	5	463 »	1,042 65	4	449 »	834 12	4	597 »	834 12
— 10 —	61	11,466 »	231 70	14,133 70	65	11,830 »	15,060 50	28	4,939 »	6,847 60	17	3,094 »	3,938 90	15	3,123 »	3,475 50
— 11 —	9	1,653 »	254 87	2,293 83	12	1,751 »	3,058 44	4	560 »	1,019 48	5	964 »	1,274 35	6	1,280 »	1,529 22
— 12 —	3	550 »	278 04	834 12	3	290 »	834 12	4	744 »	1,112 16	2	424 »	556 08	3	563 »	834 12
— 13 —	»	»	292 03	»	»	»	»	2	369 »	548 06	6	1,305 »	1,752 18	6	1,413 »	1,752 18
— 14 —	1	234 »	306 02	306 02	2	366 »	612 04	2	478 »	612 04	2	454 »	612 04	1	165 »	306 02
— 15 —	»	»	320 01	»	»	»	»	1	246 »	320 01	»	»	»	1	198 »	320 01
— 16 —	»	»	334 »	»	»	»	»	2	440 »	668 »	1	233 »	334 »	1	261 »	334 »
— 17 —	»	»	347 99	»	»	»	»	2	543 »	695 98	2	413 »	695 98	3	794 »	1,043 97
— 18 —	»	»	361 98	»	»	»	»	2	496 »	723 96	2	500 »	723 96	2	565 »	723 96
— 20 —	»	»	389 96	»	1	327 »	389 96	»	»	»	»	»	»	»	»	»
— 21 —	»	»	403 95	»	»	»	»	1	246 »	403 95	»	»	»	»	»	»
— 22 —	»	»	417 94	»	»	»		1	323 »	417 94	1	348 »	417 94	»	»	»
— 33 —	»	»	539 25	»	»	»	»	1	390 »	539 25	»	»	»	»	»	»
Il convient d'ajouter le prix des layettes délivrées	»	1,128 92	»	»	»	1,696 69	»	»	2,957 70	»	»	2,216 18	»	»	2,121 16	»
TOTAL.....	284	20,916 92	»	27,563 45	376	24,873 69	35,617 98	361	22,534 70	28,714 06	306	18,449 18	23,651 35	275	19,647 16	22,112 5

En somme, sur 19,660 enfants assistés temporairement depuis 1863, 1602 seulement ont été apportés à l'hospice dépositaire après la cessation des secours : les sommes dépensées pour ces enfants, jusqu'au jour de leur abandon, ont été de 106,418 fr. 65 c., et les frais qu'ils eussent occasionnés auraient monté à 137,659 fr. 35 c., si dès leur naissance, nous eussions été obligés de pourvoir à leur entretien.

L'économie réalisée a donc été de 31,240 fr. 70 c., sans compter l'avantage moral attaché à des tentatives qui souvent n'ont été infructueuses, que parce que les mères avaient trop présumé de leurs forces, ou compté sur des ressources qui leur ont fait défaut.

Du reste, l'expérience faite, pendant sept années, du secours spécial destiné à prévenir les abandons, en même temps que l'étude approfondie de toutes les parties du service permettait d'apprécier, à toute leur valeur, les faits et les causes, a démontré la très-réelle efficacité de ce moyen de venir en aide à une classe d'individus si dignes d'intérêt. On conçoit au surplus, qu'en essayant de réveiller et de développer les sentiments maternels, qu'en offrant aux mères des secours proportionnés aux besoins du moment, à la condition de la reconnaissance civile de leurs enfants, l'Administration contribue puissamment à maintenir ces derniers dans la famille, à relever moralement les femmes qui ont succombé à la séduction, et quelquefois aussi à multiplier les unions réparatrices. Nous ne saurions nous faire, à cet égard, aucune illusion, car les effets de cette action bienfaisante se révèlent notoirement dans le chiffre annuel des légitimations par mariage ou des reconnaissances par actes postérieurs à la naissance. Depuis 1860, époque où l'application du secours spécial a commencé, le nombre des légitimations ou reconnaissances d'enfants a doublé dans le département de la Seine. Les chiffres ci-après en fournissent la preuve.

NOMBRE ANNUEL DES ENFANTS NATURELS

LÉGITIMÉS PAR LE MARIAGE OU RECONNUS PAR ACTES POSTÉRIEURS A LA NAISSANCE, DE 1852 A 1867.

1852	2824	1860	5942
1853	2734	1861	8177
1854	2585	1862	7245
1855	2957	1863	7913
1856	3539	1864	7931
1857	3659	1865	7371
1858	3826	1866	7105
1859	3801	1867	7098

Tout en tenant compte des causes diverses qui peuvent produire cet heureux résultat, et au nombre desquelles il faut compter sans doute l'augmentation de la population du département, il est impossible de n'en pas rapporter une partie notable à l'influence exercée sur les filles-mères, par l'aide généreuse qu'elles trouvent dans des secours judicieusement appliqués.

Mais ce n'est pas seulement par les secours que notre action s'exerce : l'organisation unitaire et forte du service permet à l'Administration d'intervenir efficacement près des mères, dès leur entrée à l'hôpital, de les suivre pendant la durée de la crise qu'elles traversent, de leur tendre la main quand elles se montrent prêtes à remplir leur devoir ; elle lui permet de porter ensuite sur les enfants, quand elle est obligée de les recueillir, les sollicitudes dont ils doivent être entourés, non-seulement pour assurer leur existence et préserver leur vie, mais encore pour en faire, par l'éducation professionnelle la mieux appropriée, des citoyens utiles.

Vous savez, Monsieur le Préfet, que la législation en vigueur confie aux administrations hospitalières, l'admission, le placement, la surveillance et la tutelle des enfants assistés (1). Dans cette série d'actes indissolublement liés au sort même des enfants, et qui réclament une prévoyance véritablement paternelle et toujours en éveil, l'Administration de l'Assistance publique accomplit sa mission avec un soin vigilant qui écarte les abus, et une humanité éclairée qui répond pleinement au vœu du législateur.

Les femmes enceintes si nombreuses auxquelles elle donne asile dans ses hôpitaux, y sont reçues généralement au moment où se manifestent les premières douleurs de l'enfantement. Là elles rencontrent, indépendamment des soins matériels, l'influence morale qui doit maintenir ou réveiller en elles les sentiments d'affection pour l'enfant auquel elles vont donner le jour. Une fois accouchées, on les oblige, si elles sont en bonne santé, à allaiter l'enfant qui vient de naître, et cette pratique contribue beaucoup à faire des mères tendres et dévouées de ces femmes qui n'avaient souvent d'autre souci que de se débarrasser du fruit de leur faute. Les sœurs de charité, les surveillantes, les directeurs des hôpitaux eux-mêmes entourent les accouchées de sollicitude, s'instruisent de leur situation, les encouragent à conserver leur enfant, et leur font entrevoir la possibilité d'obtenir, pour réaliser ce louable dessein, un concours qui leur permettra d'allaiter le nouveau-né ou de lui donner une nourrice. C'est après un séjour passé dans ces conditions que, tenues d'emporter leur enfant à la sortie de l'hôpital, les mères ont à prendre la suprême résolution de le garder ou de se séparer de lui. Il faut le dire, à l'honneur du sentiment

---

(1) Décret du 30 ventôse an v ; — Loi du 15 pluviôse au XIII ; — Décret de 19 janvier 1811.

maternel, dans le combat qui se livre alors, c'est le plus souvent l'humanité qui l'emporte. En effet, sur le nombre des filles-mères qui viennent faire leurs couches dans les hôpitaux, 15 à 1600 à peine délaissent leurs enfants. Nous ne saurions, à cet égard, il est vrai, présenter un résultat absolument exact : mais si, pour 1867, on rapproche deux chiffres, celui des enfants de mères décédées ou gravement malades envoyés directement des hôpitaux à l'hospice (441) et celui des enfants portés à l'hospice par les mères elles-mêmes (1421) ; si ensuite, l'on suppose que 262 enfants peuvent provenir des accouchements à domicile (ce qui est une évaluation probablement inférieure à la vérité), on trouve que, sur les 7,886 femmes, presque toutes filles-mères accouchées dans les hôpitaux, 6,236 ont conservé leurs enfants. C'est là, à coup sûr, une situation dont on doit s'applaudir.

L'Administration, comme on le voit, exerce une action directe et fructueuse sur les accouchées auxquelles elle donne asile ; mais, si elle n'a pas une influence aussi efficace sur les femmes qui accouchent chez les sages-femmes, ni sur celles qui réclament l'intervention du service médical du traitement à domicile, elle ne reste pas inactive, et n'épargne pas les efforts pour les ramener dans la bonne voie.

Les sages-femmes résidant à Paris sont au nombre de 498, et se répartissent très-inégalement entre les différents arrondissements ; elles possèdent 795 lits qu'elles offrent à leur clientèle ; mais il est un certain nombre de ces petits établissements qui, par suite de l'industrie de leurs propriétaires, jouissent plus particulièrement d'une certaine notoriété, et sont recherchés par les filles-mères. Soit que les enfants délaissés, nés chez les sages-femmes, soient présentés directement à l'hospice, soit que leur abandon ait lieu avec l'intervention des Commissaires de police, il est dressé un procès-verbal des circonstances qui l'ont motivé ; ce document reproduit les réponses de la personne qui présente l'enfant, à une série de questions prévues dans un formulaire, et qui ont pour objet de constater la volonté persistante des mères de se séparer du nouveau-né, nonobstant l'offre des secours dont elles seraient reconnues avoir besoin. Les enfants nouveau-nés, abandonnés ainsi en 1867, et qui étaient nés chez des sages-femmes, sont au nombre de 873 ; mais celui des accouchements faits dans leurs établissements, pendant le même temps, étant inconnu, on ne peut se faire une idée précise des résultats obtenus par le concours des Commissaires de police, et de l'action que nous avons pu exercer nous-mêmes. Néanmoins, il y a lieu de croire que, de ce chef aussi, la bonne organisation du service est une sauvegarde contre la facilité des abandons.

A l'égard des enfants abandonnés dans la même année 1867, qui étaient nés à domicile, et dont le nombre ne doit pas dépasser 800 à 1,000, nous ne pouvons que rapprocher ce chiffre de celui des accouchements de femmes pauvres, pratiqués

gratuitement par les sages-femmes des Bureaux de bienfaisance. Ces accouchements, qui ne concernent que Paris, alors que les abandons mentionnés ci-dessus proviennent de tout le département, sont au nombre de 10,852, et parmi les accouchées, on ne comptait pas moins de 2,036 filles-mères. Que le conseil des sages-femmes, que les premiers secours des Bureaux de bienfaisance favorisent la conservation des enfants par leurs mères, cela n'a rien d'invraisemblable ; en tous cas, les auteurs des abandons, lorsque les enfants sont portés à l'hospice, retrouvent au bureau d'admission, ces conseils, ces offres de secours auxquels nous devons sûrement le maintien à un chiffre modéré des abandons annuels dont l'augmentation rapide de la population et des causes spéciales à la ville de Paris, tendent sans cesse à élever le nombre.

Il est remarquable, en effet, qu'à mesure que la population de la capitale et du département de la Seine, devient plus dense, le nombre des abandons semble diminuer.

De 1862 à 1867, ils ne dépassent pas annuellement le chiffre de 3,926 (1). Et cela, quand le nombre annuel des abandons atteignait 6,000 avant 1789, 5,500 sous la Restauration, 5,000 sous la monarchie de 1830 ; dans un département dont la population ouvrière approche de 500,000 âmes, et ne renferme pas moins de 105,000 ouvrières de fabriques ; où l'on voit figurer en outre 100,000 journalières, couturières, blanchisseuses ou employées, travaillant chez des particuliers et dans les magasins du commerce ; où il y a 85,000 domestiques femmes, sans compter ce monde interlope innumérable, qui ne peut être confondu avec le peuple des travailleurs ; dans une ville qui est peuplée de 1,800,000 âmes, c'est-à-dire trois fois plus qu'avant 1789, près de trois fois plus qu'en 1817, et deux fois plus qu'en 1841, à laquelle aboutit tout le réseau des communications rapides, où l'on acquiert légalement, avec une grande facilité, le domicile de secours, où, enfin, l'on constate l'existence d'un enfant naturel sur 3,56 naissances !

Du reste, on peut juger, par les chiffres mêmes, des progrès considérables obtenus dans la partie du service public dont nous nous occupons ; ils établissent péremptoirement que les abandons suivent une marche lente et rétrograde, par rapport aux naissances et à la population, qui s'accroissent au contraire avec rapidité.

---

(1) De 1860 à 1867, l'augmentation dans le nombre des abandons est à peine sensible, puisque, compensation faite des diminutions, elle ne s'élève qu'à 467 pour cette période de huit années.

ANNÉES.	NOMBRE MOYEN annuel des naissances.	NOMBRE MOYEN annuel des abandons.	RAPPORT des abandons aux naissances.
1750 à 1759	19,421	4,457	1 sur 4,36
1760 à 1769	18,702	5,611	— 3,33
1770 à 1779	19,854	6,703	— 2,96
1780 à 1789	19,865	5,714	— 3,48
De 1750 à 1789	77,842	22,485	1 sur 3,46

Les chiffres ci-dessus se rapportent uniquement à la ville de Paris; mais à partir de 1801, il a été possible de faire le calcul pour le département de la Seine tout entier, et le résultat montre une amélioration toujours croissante :

ANNÉES.	NOMBRE MOYEN annuel des naissances.	NOMBRE MOYEN annuel des enfants trouvés et orphelins.	RAPPORT DU NOMBRE des Enfants-Assistés au total des naissances.
1801 à 1810	22,192	5,675	1 sur 3,94
1811 à 1820	25,589	6,235	— 4,10
1821 à 1830	33,484	5,691	— 5,88
1831 à 1840	35,502	4,754	— 7,47
1841 à 1850	41,309	4 199	— 9,84
1851 à 1860	52,083	3,646	— 14,28
1861 à 1867	62,527	3,904	— 16,02

Dans le tableau qui précède, nous avons établi notre calcul sur les naissances, parce que jusqu'en 1817, on n'a aucune donnée certaine sur l'état de la population ; mais, à partir de cette époque, les dénombrements nominatifs nous fournissent le nombre réel des habitants. Nous avons donc demandé aux chiffres officiels la confirmation, sous une autre forme, du fait allégué ci-dessus, à savoir que le nombre des abandons est aujourd'hui, toute proportion gardée, en raison inverse de l'accroissement de la population.

PÉRIODES.	POPULATION MOYENNE du département d'après les recensements (moins la garnison).	NOMBRE MOYEN annuel des abandons pour chaque période.	RAPPORT DES abandons à la population.
1818 — 1831	859,993	5,723	1 sur 158.27
1832 — 1836 (1)	989,237	5,260	— 188.07
1837 — 1841	1,101,398	3,738	— 294.65
1842 — 1846	1,243,069	4,210	— 295.27
1847 — 1851	1,353,510	4,235	— 319.60
1852 — 1856	1,529,880	3,353	— 456.27
1857 — 1861	1,794,032	3,904	— 459.54
1862 — 1867	2,007,962	3,818	— 511.45

Les résultats que nous venons d'indiquer sont le fruit des sages mesures que l'Administration a prises à diverses époques, et des efforts qu'elle ne cesse de faire, dans un intérêt social, pour inviter les mères à accomplir leurs devoirs, en se chargeant courageusement du soin de nourrir et d'élever leurs enfants; mais là ne finit pas sa mission.

Dans le recrutement et le choix des nourrices, dans les soins qu'elle donne tout d'abord aux enfants pour les préserver de la variole, dans la surveillance constante qu'elle exerce sur eux, soit au point de vue de la santé, soit pour leur procurer l'instruction primaire ou religieuse, soit enfin pour assurer leur bien-être et leur avenir, elle se montre active et prévoyante, et remplace, pour ceux qu'elle n'a pu soustraire à l'abandon, la famille qu'elle a réussi à conserver aux autres; mais là, ses efforts, envisagés au point de vue purement économique, aboutissent à un résultat tout différent de celui que nous constations tout à l'heure, c'est-à-dire qu'en préservant les enfants qui lui sont confiés des dangers qui les entourent, elle accroît les charges budgétaires. C'est ainsi qu'elle a pu, par l'activité imprimée à l'envoi des enfants à la campagne et par quelques autres mesures accessoires, réduire la mortalité à l'hospice de 21,36 et 18,55 0/0 qu'elle atteignait en 1858 et 1859, à 10,09 et 8,62 0/0, chiffres de 1866 et 1867. A la campagne, les résultats ne sont pas moins restés favorables, puisque, pour les enfants de la naissance à douze ans, la mortalité est descendue de 9,04 et de 9,90 0/0 en 1858

(1) Le dénombrement de 1836 a été effectué en prenant pour base la population *de droit*. Dans les calculs contenus au tableau ci-dessus, on a ramené la population du département aux bases adoptées pour les autres recensements, c'est-à-dire en ne tenant compte que de la population *de fait*.

et 1859, à 7,64 0/0, et 7,90 0/0 en 1866 et 1867. Il y a aussi une amélioration sensible, pour les enfants de la naissance à un an ; la mortalité de ceux-ci, après avoir atteint 49,84 0/0 en 1860, n'est plus, en 1866, que de 32,70 0/0. Ces chiffres paraîtront satisfaisants aux personnes familiarisées avec les études relatives à la population, car si la mortalité des enfants de toute origine (1), est, en France, de 17,51 0/0, celle des enfants naturels de toutes conditions reconnus ou non reconnus, atteint le chiffre de 35,52 0/0.

En résumé, on voit que les abandons d'enfants étaient relativement plus nombreux autrefois que de nos jours, et qu'à mesure qu'on se rapproche de notre temps, leur rapport à la population va diminuant sans cesse. Il est à penser qu'avant 1789, les enfants naturels étaient presque tous livrés à la charité publique, tandis qu'aujourd'hui le quart à peine de ces enfants est abandonné. Sans doute lorsque, comme en 1867, on compte, dans le département, 16,933 enfants illégitimes sur 65,016 naissances (1 sur 3,84), l'on ne saurait être fondé à s'applaudir de l'état présent des relations sociales, au point de vue du mariage ; mais il est impossible de méconnaître la puissance du sentiment maternel, qui, au milieu même du relâchement des mœurs, survit au naufrage de la vie régulière, et ramène souvent dans le droit chemin, les femmes égarées par la misère ou par la passion. On peut donc, sans trop d'optimisme, se montrer satisfait de voir l'un des sentiments les plus élevés de la femme, persister alors même qu'elle a succombé, et préserver tant de pauvres enfants d'un abandon qui eût été aussi préjudiciable à leur santé que fatal pour leur avenir.

§ 3. — SERVICE INTÉRIEUR.

Dans mon rapport de l'année dernière, j'ai indiqué les différentes améliorations que l'Administration a pu réaliser en 1866, à l'hospice des Enfants-Assistés.

Je signalais entre autres, et comme un fait accompli, l'agrandissement des infirmeries de médecine et de chirurgie. Les nouvelles dispositions adoptées pour séparer et placer dans les meilleures conditions, au point de vue hygiénique, les différentes catégories d'enfants suivant leur âge et leur état de santé, ont produit, en 1867, les résultats que nous en attendions, puisque la mortalité a présenté le

(1) De 1859 à 1863, il y a eu, en France, un nombre moyen annuel de 997,562 naissances, sur lesquelles on comptait 922,201 enfants légitimes et 75,361 enfants naturels.

chiffre le moins élevé qu'on ait encore constaté jusqu'ici. Je suis heureux d'ajouter que le nombre des décès, d'après les relevés faits jusqu'à ce jour, sera probablement encore inférieur, en 1868, à celui de l'année dernière.

Parmi les modifications apportées, en 1867, dans les divers services de l'hospice dépositaire, j'en citerai seulement quelques-unes.

En premier lieu, le déplacement de la communauté : les sœurs ont maintenant, pour leur usage, à la place de l'étage qu'elles ont laissé dans le bâtiment principal pour l'extention des infirmeries, des localités tout à fait séparées, et où elles sont installées convenablement.

De plus, on a transféré, dans le même but, la pharmacie, dans la cour dite de la Chapelle; trois pièces de grande dimension et trois sous-sols sont actuellement affectés à ce service qui laissait beaucoup à désirer.

On a enfin affecté des localités spéciales, aux enfants de neuf mois à deux ans. Naguère ces enfants couchaient à la crèche, où ils troublaient le repos des nouveau-nés, et, pendant le jour, ils étaient relégués dans une petite pièce où ils manquaient d'air et d'espace. Aujourd'hui, ils ont un dortoir et une salle distincts, d'une étendue plus que suffisante.

Les autres améliorations consistent dans des modifications de détail dont l'expérience avait démontré l'opportunité, et qui toutes ont pour but d'atténuer les inconvénients inévitables de l'agglomération d'un certain nombre d'enfants dans un même édifice.

clandestins. On a vu, dans le paragraphe relatif à la population, que le nombre des enfants trouvés proprement dits, c'est-à-dire, de ceux qui ont été délaissés clandestinement a été, en 1867, de 69.

Ces enfants ont été abandonnés dans les conditions ci-après indiquées.

Enfants	recueillis	sur le seuil de l'hospice.....	10
—	trouvés	dans les églises.....	5
—	—	dans des maisons particulières.....	14
—	—	dans un passage,.....	1
—	—	dans des rues.....	10
—	—	dans une gare de chemin de fer.....	1
—	—	dans des jardins publics.....	2
—	—	dans un terrain vague.....	1
—	—	dans une voiture publique	1
—	—	présentés par divers établissements,.....	24
		Total.....	69

C'est le chiffre le moins élevé qu'on ait constaté depuis 1862, ainsi qu'on peut le voir par le tableau suivant, dans lequel se trouve reproduit le nombre des abandons clandestins pendant les six dernières années.

ANNÉES.	NOMBRE D'ABANDONS CLANDESTINS.
1862.....	64
1863.....	79
1864.....	88
1865.....	78
1866.....	91
1867.....	69

Infanticides. — tements et ex tions.

Le Parquet a reçu des Commissaires de police, en 1867, 48 procès-verbaux relatifs à des expositions d'enfants: 4 affaires seulement ont donné lieu à des poursuites devant le tribunal de police correctionnelle, et ont été suivies de condamnations.

Il a été dressé 86 procès-verbaux pour préventions d'infanticide. Il y a eu six ordonnances de non-lieu; sur 16 renvois devant la Cour d'assises, 4 prévenus ont été acquittés, et 13 ont été condamnés: 2 affaires, qui ont donné lieu à des condamnations, ont été déférées au tribunal de police correctionnelle, enfin 62 affaires ont été classées comme ne devant pas avoir de suites.

Les avortements présumés ont été au nombre de 79 : une affaire a été l'objet d'un renvoi à la Cour d'assises et suivie de condamnation; dans 8 autres cas, il a été rendu une ordonnance de non-lieu; enfin 70 autres affaires sont restées sans poursuite.

Voici, au surplus, le relevé des affaires d'infanticides, d'avortements et d'expositions d'enfants déférées au parquet, pendant les quatre dernières années.

ANNÉES.	NATURE DES CRIMES OU DÉLITS.	NOMBRE DES AFFAIRES.	RÉSULTATS DES ENQUÊTES.													POURSUITES CORRECTIONNELLES				
			POURSUITES devant la Cour d'assises			ORDONNANCES DE NON-LIEU.						CLASSEMENTS SANS SUITE.				NOMBRE des INCULPÉS.				
			Nombre des affaires.	INCULPÉS. Acquittés	INCULPÉS. Condamnés.	Nombre des affaires.	Pas de délit.	Inconnus.	Charges insuffisantes.	NOMBRE des inculpés. Arrêtés.	NOMBRE des inculpés. Libres.	Nombre des affaires.	Pas de délit.	Inconnus.	Sans preuve.	Nombre des affaires.	Acquittés.	Condamnés.	Détenus.	Libres.
1864.	Avortements.	48	5	3	2	2	»	»	2	»	3	41	27	13	1	»	»	»	»	»
	Infanticides.	143	9	3	6	4	»	»	4	2	2	124	84	39	1	6	2	4	6	»
	Expositions.	62	»	»	»	1	»	»	1	1	»	54	3	50	1	7	1	6	4	3
1865.	Avortements.	40	2	4	1	3	»	»	3	1	5	35	28	7	»	»	»	»	»	»
	Infanticides.	132	3	3	»	6	2	»	4	6	1	119	72	40	7	4	»	4	4	»
	Expositions.	58	»	»	»	1	»	»	1	1	»	53	2	49	2	4	»	4	4	»
1866.	Avortements.	64	1	2	»	6	»	»	8	8	»	57	31	9	17	»	»	»	»	»
	Infanticides.	91	5	4	1	2	»	»	2	2	»	81	20	51	10	3	»	3	3	»
	Expositions.	66	»	»	»	2	»	»	3	»	3	57	2	55	»	7	»	7	3	4
1867	Avortements	79	1	8	2	8	»	»	8	7	3	70	41	9	20	»	»	»	»	»
	Infanticides.	86	16	4	13	6	1	»	5	8	1	62	28	21	13	2	»	2	2	»
	Expositions.	48	»	»	»	1	1	»	»	1	»	43	»	43	»	4	»	5	5	»

On voit qu'il s'est produit une légère augmentation dans le chiffre des préventions d'avortements, mais que le nombre des faits relatifs à des infanticides et à des expositions qui ont donné lieu à un commencement d'instruction, en 1867, a encore sensiblement diminué, comparativement aux années précédentes.

§ 4. — SERVICE EXTÉRIEUR.

Les enfants à la charge du département, le 1er janvier 1867, étaient, ainsi qu'on l'a vu plus haut, au nombre de..... 15,552

Dans le cours de l'année dernière, 4,584 enfants, ci 4,584

sont venus s'ajouter à ce chiffre, en sorte que le département a pourvu

à l'entretien d'une population qui s'est élevée jusqu'à..... 20,136

Le nombre des nourrices venues à l'hospice dépositaire chercher des enfants nouveau-nés, a été de 2,815 ; elles appartenaient dans les proportions suivantes aux départements ci-après indiqués : Recrutement des Nourrices.

Allier	375
Côte-d'Or	179
Ille-et-Vilaine	226
Loir-et-Cher	152
Nièvre	890
Pas-de-Calais	437
Saône-et-Loire	237
Sarthe	65
Somme	80
Yonne	174
Total	2,815

En 1867, plus encore que pendant les années précédentes, l'Administration a éprouvé les plus grandes difficultés à se procurer des nourrices en nombre suffisant pour les enfants nouveau-nés, et à trouver des placements convenables pour les enfants recueillis après la période de l'allaitement.

Déjà, j'ai indiqué à plusieurs reprises les causes qui nuisent au recrutement des nourrices, et, cependant, je crois devoir les rappeler encore, parce que les effets s'en font de jour en jour plus vivement sentir.

Ce sont : la concurrence des bureaux particuliers de nourrices, l'extension de l'industrie en province ; enfin, et avant tout, la modicité des salaires alloués aux habitants des campagnes qui se chargent de nos enfants.

Autrefois, les nourrices n'étaient recrutées par les bureaux particuliers existant à Paris, que dans un rayon assez rapproché de la capitale ; mais les mêmes pays ne pouvant plus suffire aux besoins, toujours croissants, ces établissements ont étendu le cercle de leurs opérations, et envoient maintenant, dans presque tous les départements où nous plaçons nos élèves, des meneurs qui, en assurant aux nourrices des salaires plus élevés, obtiennent leur préférence et nous enlèvent ainsi des ressources qui nous étaient précieuses.

Les difficultés que nous éprouvons à trouver des nourrices proviennent, en second lieu, de l'extension de l'industrie dans les départements.

Il existe maintenant, dans beaucoup de localités qui en étaient auparavant dépourvues, des établissements industriels, où les ouvrières trouvent un prix de jour-

née supérieur aux allocations payées pour nos enfants. Aussi, beaucoup de femmes des campagnes qui, il y a quelque temps encore, élevaient nos pupilles en s'occupant des soins du ménage, préfèrent-elles aujourd'hui confier leurs propres enfants à des étrangers, et s'occuper dans des fabriques, où leur travail est mieux rémunéré. Elles y sont d'autant plus disposées, que les salaires que nous pouvons leur offrir, sont devenus de plus en plus insuffisants, eu égard à la valeur actuelle des principaux objets de consommation.

Cette insuffisance est la principale cause de la pénurie de nourrices. Nous allouons aujourd'hui 15 francs par mois pour les enfants, pendant la première année, et 12 francs pour la deuxième année de leur existence. Dans les bureaux particuliers, le minimum de l'allocation est de 20 francs par mois, non compris le sucre et le savon, fournis par les parents. On comprend qu'avec un pareil écart, nous ne puissions soutenir la concurrence.

Mais c'est surtout, ainsi que je l'ai dit dans mon dernier rapport, au sujet du taux de la pension allouée pour les enfants au-dessus de deux ans, que nous recevons d'incessantes réclamations de la part des nourriciers. Cette pension est ainsi fixée :

Enfants	de 2 ans à	4 ans,	8 francs	par mois.
—	de 4 ans à	6 ans,	7 francs	—
—	de 6 ans à	12 ans,	6 francs	—

Ces sommes ne peuvent toujours couvrir les frais de la nourriture des enfants, et les nourriciers se voient obligés fréquemment de faire des sacrifices pour conserver des enfants auxquels ils se sont attachés.

Néanmoins, malgré la cherté du pain en 1867, nous avons pu, grâce au dévouement et à l'activité des Sous-Inspecteurs et des Médecins, nous dispenser d'accorder une indemnité exceptionnelle aux nourriciers, ainsi que cela s'était fait déjà en pareilles circonstances.

vice médical.

Nos Médecins à la campagne, qui, outre les soins à donner aux enfants, sont chargés, de concert avec les Sous-Inspecteurs, du recrutement des nourrices, ont vu, dans ces derniers temps, s'accroître les difficultés de leur mission. Je n'ai pas eu besoin de faire appel à leur zèle, et presque tous ont prêté à l'Administration le plus actif concours.

Du reste, aucune épidémie n'a frappé nos élèves en 1867, et la mortalité est restée dans des limites qui témoignent de l'heureuse influence des améliorations apportées pendant ces dernières années dans le service.

tion primaire et religieuse.

Le nombre des enfants qui, en 1867, ont fréquenté les écoles, présente une légère diminution, comparativement au résultat obtenu en 1866. Cette différence, qui est

de 1,78 0/0 seulement, tient évidemment à ce que les nourriciers, en raison de la cherté exceptionnelle des principales denrées de consommation, ont voulu utiliser les services de nos enfants, et les ont occupés davantage aux travaux des champs, au lieu de leur faire fréquenter les classes.

Le nombre des élèves qui ont suivi les instructions religieuses a, au contraire, augmenté dans une certaine proportion,

Les deux différences que je signale sont consignées dans le relevé ci-après.

ANNÉES.	NOMBRE DES ÉLÈVES de 6 à 12 ans		PROPORTION pour 100.	NOMBRE DES ÉLÈVES de 10 à 12 ans		PROPORTION pour 100.
	qui devaient fréquenter les classes.	qui ont fréquenté les classes.		qui devaient suivre les instructions religieuses.	qui ont suivi les instructions religieuses.	
1	2	3	4	5	6	7
1863	7,996	6,763	84,58	2,955	2,186	73,98
1864	7,628	6,518	85,45	2,586	2,003	77,46
1865	7,459	6,535	87,61	2,663	2,081	78,14
1866	8,468	7,528	88,90	2,274	1,804	79,33
1867	8,512	7,416	87,12	2,301	1,880	81,70

Dans le cours de l'année 1867, sur une population de 8,668 élèves de 12 ans à 21 ans, 17 seulement, soit 2,07 0/00, ont été traduits devant les tribunaux. En 1866, le nombre des sujets poursuivis avait été de 31 sur 9,199 élèves, soit 3,37 0/00. En outre, j'ai dû demander l'autorisation de faire détenir, à titre de correction paternelle, 2 garçons et 23 filles qui n'avaient pu être maintenus à la campagne, à cause de leurs mauvais instincts ou des actes répréhensibles dont ils s'étaient rendus coupables. Élèves poursuivis ciairement.

Si, parmi les pupilles de l'Administration, il en est quelques-uns dont la conduite donne lieu à des plaintes, il en est d'autres, au contraire, qui, par leur courage dans le travail ou leurs aptitudes exceptionnelles, se rendent spécialement dignes de bienveillance. A ceux-là, les encouragements ne font pas défaut; une somme de 14,638 fr. 90 c., provenant de diverses fondations, a été répartie, en 1867, entre 130 élèves choisis parmi les plus méritants. Fondations spéci

Au 31 décembre 1867, le nombre des livrets de Caisse d'épargne appartenant à des pupilles de l'Administration, était de 5,298, représentant une somme de 376,526 fr. 67 c. L'encaisse, au 31 décembre 1866, n'était que de 351,332 fr. 18 c.; il y a donc eu une augmentation, en 1867, de 25,194 fr. 49 c. Placements de fo la Caisse d'éparg

age au sort. Sur les 468 élèves qui, en 1867, ont concouru au tirage au sort, 168 ont été libérés par leur numéro, 3 ont été exemptés du service militaire, 2 sont décédés après le tirage, 125 ont été appelés à faire partie du continget, 167 ont été déclarés impropres au service, et 3 se sont engagés volontairement.

Mariages. Enfin, dans la même année 1867, 94 élèves, dont 5 garçons et 89 filles, ont été autorisés à contracter mariage.

§ 5. — COMPTE DES DÉPENSES EN 1867.

Les dépenses extérieures des Enfants-Assistés, c'est-à-dire celles qui incombent au département, ont été, en 1867, de 2,488,407 fr. 67 c., savoir:

Frais de voyage et de transport des nourrices et des enfants			161,875 fr.	79 c.
Mois de nourrice, pensions, frais funéraires et dépenses accessoires.....	1,775,003 fr.	19 c.	1,993,985	29
Secours destinés à prévenir les abandons.....	218,982	10		
Encouragements pour l'instruction des enfants.....			86,182	65
Indemnités et récompenses de 50 francs.....			55,200	»
Frais de surveillance par les Sous-Inspecteurs, des enfants au dessous de 12 ans			111,155	95
Frais de traitement, par les médecins, de ces mêmes enfants			80,007	99
Total égal.....			2,488,407 fr.	67 c.

Les dépenses à la charge de l'Administration hospitalière se sont élevées, savoir :

Dépenses intérieures de l'hospice....	326,736 fr.	53 c.	1,025,418	75
Layettes, vêtures et trousseaux pour les enfants placés à la campagne.....	567,750	67		
Frais de surveillance, par les Sous-Inspecteurs, des élèves de 12 à 21 ans.....	11,284	14		
Frais de traitement de ces élèves, par les médecins.....	16,358	23		
Autres dépenses diverses.....	58,970	76		
Pensions représentatives accordées à des élèves infirmes.....	44,318	42		
Total général...			3,513,826 fr.	42 c.

§ — 6. DÉPENSES A PRÉVOIR POUR 1869.

Le crédit nécessaire pour acquitter les dépenses extérieures des Enfants-Assistés, en 1869, est évalué à la somme de 2,471,000 francs, et se décompose ainsi :

Art. 1er.

Frais de voyage des nourrices et des enfants.

En 1866, année qui a servi de base aux prévisions, pour 1868, les frais d'envoi à la campagne ou de retour à l'hospice de 4,265 enfants, avaient donné lieu à une dépense de 152,929 fr. 27 c. ; on a demandé, en conséquence, un crédit de 153,000 francs pour 1868.

En 1867, 4,764 enfants, au lieu de 4,265, soit 499 en plus, ont donné lieu à des frais de transport, et la dépense s'est élevée à 161,875 fr. 79 c. : on peut donc, dans la prévision que la population sera à peu près la même en 1869 qu'en 1867, évaluer le crédit nécessaire à 162,000 francs.

Art. 2.

Mois de nourrice, pensions et frais accessoires.

Le nombre des enfants pour lesquels on avait payé, soit des mois de nourrice, soit une pension, en 1866, avait été de 19,301, et la dépense de 1,691,286 fr. 98 c.; il a été alloué, en prenant ces chiffres pour base, un crédit de 1,700,000 francs pour 1868.

En 1867, le nombre des enfants à la charge du département, s'est élevé à 20,136, tant par suite d'une légère augmentation dans le chiffre des abandons, que de la diminution qui, en 1866, s'est produite dans la mortalité, et la dépense a été de 1,775,003 fr. 19 c. C'est une augmentation de 835 enfants et de 83,716 fr. 21 c. La population présumée de 1869 étant évaluée au chiffre de 1867, il y a lieu d'allouer un crédit égal à la dépense de ce dernier exercice, soit 1,775,000 francs.

Art. 3.

Secours pour prévenir les abandons.

Le crédit alloué, en 1866, était de 350,000 francs, et la dépense a été de

186,085 francs seulement: le crédit proposé et alloué pour 1868, d'après la dépense de 1868, est de 190,000 francs.

En 1867, la dépense a été de 218,982 fr. 10 c.; malgré cette augmentation, le crédit demandé, pour l'exercice 1869, peut, à raison de l'exiguïté des ressources budgétaires, être restreint dans les limites de celui qui a été alloué en 1868.

Art. 4.

Encouragements pour l'instruction des enfants.

En 1866, il a été payé, à titre de récompense aux nourriciers qui avaient envoyé régulièrement les enfants aux écoles..... 28,696 fr. 75 c.
et à titre d'abonnement aux instituteurs..... 51,422 25

Ensemble..... 80,119 »
La dépense totale a été de..... 83,019 ».

Le crédit demandé et alloué pour 1868 a été fixé, d'après cette dépense (à laquelle on a ajouté, suivant l'usage, 3,000 francs pour récompenses exceptionnelles aux élèves) à la somme de 84,000 francs.

En 1867, il a été payé, savoir:

Aux nourriciers..... 30,861 fr. 25 c,
Aux instituteurs..... 52,421 40

Ensemble..... 83,282 65
et la dépense totale s'est élevée à..... 86,182 fr. 65 c.

Nous proposons, pour 1869, un crédit correspondant à la dépense de 1867, soit 87,000 francs.

Art. 5.

Récompenses et indemnités de 50 francs allouées en vertu du décret du 30 ventose an V.

		fr.	c
En 1866, il avait été alloué 287 récompenses de 50 francs ci.....	287		
à des nourriciers qui avaient conservé les enfants jusqu'à leur douzième année, et la dépense s'était élevée à		14,350	»
A reporter.....	287	14,350	»

			fr. c.
Report.....		287	14,350 »
Dans la même année, il a été accordé 746 indemnités de 50 francs, ci.....		746	
à des nourriciers qui ont continué à prendre soin des élèves après leur douzième année, et la dépense a été de.....			37,300 »
		1,033	51,650 »

On a demandé, en conséquence, pour 1868, un crédit de 51,000 francs.

			fr. c.
En 1867, il a été alloué 344 récompenses, ci..	344		
et 760 indemnités	760		
	1,104	1,104	
La dépense a été de.....			55,200 »
Différence en plus pour 1867.....		71	3,550 »

Le crédit nécessaire pour 1869 peut donc être évalué à 55,000 francs.

Art. 6.

Service de santé des enfants au-dessous de douze ans.

En 1866, les frais de traitement des enfants malades, à la campagne, s'étant élevés à 75,254 fr. 41 c., il a été prévu un crédit de 75,000 francs pour 1868.

En 1867, la dépense a atteint le chiffre de 80,007 fr. 99 c. Cette augmentation s'explique par le plus grand nombre d'enfants que les médecins ont eu à visiter, puisque la population a été de 20,136 élèves au lieu de 19,301.

Le crédit de 79,000 francs, proposé pour 1869, sera donc tout au plus suffisant pour subvenir à la dépense probable sur cet article.

Art. 7.

Dépense de surveillance par les Sous-Inspecteurs.

La dépense s'est élevée, en 1866, à 113,527 fr. 84 c.

On a demandé, pour 1868, un crédit de 121,000 francs.

Cette différence était motivée par le rétablissement indispensable de deux emplois de Sous-Inspecteur (8,000 francs) et par les augmentations périodiques auxquelles un certain nombre de Sous-Inspecteurs avaient droit, à partir du 1er janvier 1868 (3,000 francs).

La dépense, en 1867, n'a été que de 111,155 fr. 95 c.; mais il faut tenir compte, dans l'évaluation du crédit nécessaire pour 1869, tant des augmentations indiquées plus haut, que de celles résultant des augmentations périodiques à allouer à plusieurs Sous-Inspecteurs, à partir du 1er janvier 1869. En 1868, le traitement fixe des Sous-Inspecteurs ne donnera lieu qu'à une dépense de 70,500 francs; en 1869, la dépense sera de 73,800 francs.

RÉSUMÉ.

NATURE DES DÉPENSES.	DEPENSES EN 1867.	CRÉDIT ALLOUÉ EN 1868.	PRÉVISIONS POUR 1869.	DIFFÉRENCE EN PLUS.	DIFFÉRENCE EN MOINS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
1. Frais de voyage des nourrices et des enfants..	161,875 79	153,000 »	162,000 »	9,000 »	»
2. Mois de nourrice et pensions, frais accessoires.....	1,775,003 19	1,700,000 »	1,775,000 »	75,000 »	»
3. Secours pour prévenir les abandons..	218,982 10	190,000 »	190,000 »	»	»
4. Encouragements pour l'instruction...	86,182 65	84,000 »	87,000 »	3,000 »	»
5. Récompenses et indemnités de 50 francs.	55,200 »	51,000 »	55,000 »	4,000 »	»
6. Service de santé.... } Enfants au-dessous de 12 ans....	80,007 99	75,000 »	79,000 »	4,000 »	»
7. Frais de surveillance par les Sous-Inspecteurs..... } Enfants au-dessous de 12 ans....	111,155 95	121,000 »	123,000 »	2,000 »	»
TOTAL.....	2,488,407 67	2,374,000 »	2,471,000 »	97,000 »	»

Ces prévisions, qui ont été établies et transmises à votre Administration, au moment de la formation du budget départemental, sont basées, Monsieur le Préfet,

sur la dépense de 1867, et par conséquent d'après le nombre des enfants qui, pendant cette même année, ont été entretenus par le département. Mais il est probable que ces évaluations seront un peu dépassées, puisque le nombre des enfants entretenus, en 1868, est déjà supérieur à celui des enfants existant à la fin de 1867.

Tels sont les résultats du service des Enfants-Assistés pendant cette dernière année, et les probabilités que l'exercice 1869 verra sans doute se réaliser. J'aurais pu me borner à cet exposé, qui n'intéresse que le temps actuel : mais il m'a semblé opportun d'entrer dans quelques détails rétrospectifs, pour montrer ce qu'a été, et ce qu'est aujourd'hui un service public trop peu connu. Si vous voulez bien, à l'aide des faits que j'ai eu l'honneur de placer sous vos yeux, comparer le présent au passé, vous constaterez combien cette branche du service hospitalier est en progrès, grâce aux améliorations qui y ont été introduites, grâce surtout à l'accueil bienveillant que les propositions de mon Administration ont toujours trouvé tant auprès de vous, Monsieur le Préfet, qu'auprès de la Commission départementale.

Paris, le 30 septembre 1868.

Le Directeur de l'Administration générale de l'Assistance publique,

A. HUSSON.

TABLEAUX

Année 1867.

ENFANTS-ASSISTÉS.

Mouvement de la population de l'Hospice

MOUVEMENT DU 1er JANVIER au 31 décembre au soir.	ENFANTS TROUVÉS. Garçons.	ENFANTS TROUVÉS. Filles.	ENFANTS ABANDONNÉS. Garçons.	ENFANTS ABANDONNÉS. Filles.	ENFANTS ORPHELINS. Garçons.	ENFANTS ORPHELINS. Filles.	TOTAL.
Existant le 1er janvier 1867	3	»	52	41	11	12	119
Entrés par admissions	43	26	2,119	1,994	153	134	4,469
Entrés par réintégrations	11	21	340	381	39	50	842
TOTAL	57	47	2,511	2,416	203	196	5,430
Sortis définitivement.							
Placés à la campagne	43	31	1,948	1,813	144	126	4,105
Remis à leurs parents	3	2	201	210	14	14	444
Rendus à la police	»	»	»	»	»	»	»
Passés aux enfants abandonnés	»	»	»	»	»	»	»
Renvoyés dans leurs départements	»	»	72	84	11	11	178
Admis dans les hospices	»	»	1	4	»	»	5
Sortis pour ordre.							
Envoyés aux hôpitaux	»	3	5	12	1	1	22
Passés au placement de Paris	1	»	7	16	3	12	39
Évadés de l'hospice	»	»	»	»	»	»	»
Sortis pour causes diverses	1	2	6	22	1	4	36 (1)
TOTAL	48	38	2,240	2,161	174	168	4,829
DÉCÉDÉS	4	4	214	218	16	12	468
TOTAL DES SORTIS ET DES DÉCÉDÉS	52	42	2,454	2,379	190	180	5,297
RESTANT le 31 décembre au soir	5	5	57	37	13	16	133

— POPULATION.

des Enfants-Assistés en 1867. — Élèves de 1 jour à 21 ans.

Tableau N° 1.

ENFANTS EN DÉPÔT. Garçons.	ENFANTS EN DÉPÔT. Filles.	TOTAL DES ENFANTS TROUVÉS, ABANDONNÉS, ORPHELINS et EN DÉPÔT.	NOURRICES SÉDENTAIRES.	SERVICE A LA CAMPAGNE. Nourrices.	SERVICE A LA CAMPAGNE. Surveillantes	TOTAL.	TOTAL GÉNÉRAL.	OBSERVATIONS.
95	73	287	32	1	»	33	320	
3,160	2,849	10,478	89	2,815	369	3,273	13,751	
2	1	845	»	»	»	»	845	
3,257	2,923	11,610	121	2,816	369	3,306	14,916	
5	2	4,112	86	2,807	368	3,261	7,373	
788	633	1,865	»	»	»	»	1,865	
»	1	1	»	»	»	»	1	
2,286	2,123	4,409	»	»	»	»	4,409	
1	»	179	»	»	»	»	179	
»	»	5	»	»	»	»	5	
»	»	22	»	»	»	»	22	
»	2	41	»	»	»	»	41	
3	»	3	»	»	»	»	3	
»	»	36	»	»	»	»	36	
3,083	2,761	10,673	86	2,807	368	3,261	13,934	
68	76	612	»	»	»	»	612	
3,151	2,837	11,285	86	2,807	368	3,261	14,546	
106	86	325	35	9	1	45	370	

(1) Ce chiffre se décompose a

Motifs des sorties.	Garçons	Fille
Envoyés en correction	4	24
Majeurs.....	1	3
Engagés militaires...	2	»
Envoyés en congé...	1	»
Placés dans des Établissements spéciaux	»	1
TOTAL.....	8	28

Année 1867.

ENFANTS-ASSISTÉS.

Renseignements statistiques sur les Enfants

MOIS.	Nombre d'Enfants reçus.	Garçons.	Filles.	État civil des enfants				Lieu de l'accouchement (A) des mères.				Catégories.		
				Légitimes.	Reconnus.	Non reconnus. Parents connus.	Non reconnus. Parents non dénommés.	A domicile.	Sages-Femmes.	Hopitaux.	Inconnu.	Trouvés.	Abandonnés.	Orphelins.
Janvier	360	181	179	45	25	285	5	109	66	180	5	5	332	23
Février	386	200	186	57	15	276	8	116	85	177	8	8	356	22
Mars	364	205	159	58	20	282	4	97	97	166	4	4	338	22
Avril	390	188	202	60	52	270	8	127	70	185	8	8	353	29
Mai	400	208	192	72	30	292	6	133	91	171	5	6	370	24
Juin	362	187	175	52	37	268	5	99	94	165	4	5	335	22
Juillet	362	196	166	65	29	267	1	120	68	174	»	1	336	25
Août	370	187	183	60	33	269	8	112	78	175	5	8	338	24
Septembre	383	212	171	74	39	262	8	133	75	172	3	8	357	18
Octobre	357	194	163	59	32	264	2	116	83	156	2	2	329	26
Novembre	387	185	202	59	41	282	5	123	69	190	5	5	350	32
Décembre	348	172	176	43	34	262	9	96	64	181	7	9	319	20
Totaux	»	2,315	2,154	704	417	3,279	69	1,381	940	2,092	56	69	4,113	287
Totaux généraux	4,469	4,469		4,469				4,469				4,469		

— POPULATION.

assistés admis à l'Hospice pendant l'année 1867.

Tableau N° 2

MODE D'ADMISSION.					AGE DES ENFANTS.				AUTEURS DE L'ABANDON.			DURÉE DU SÉJOUR DES MÈRES A PARIS.						OBSERVATIONS.
Enfants présentés à l'hospice	Préfecture de police.	Commissaires de police.	Bureau.	Hôpitaux.	De 1 jour à 1 mois.	De 1 mois à 1 an.	De 1 an à 6 ans.	De 6 ans à 12 ans.	Père.	Mère.	Intermédiaires.	Moins de 1 an.	1 an à 2 ans.	2 ans à 5 ans.	5 ans à 10 ans.	Au-dessus de 10 ans.	Durée du séjour inconnue.	
174	21	77	9	79	215	71	47	27	11	272	77	33	62	84	57	54	40	(A) Ce renseignement s'applique pas seulement a nouveau-nés, mais aux e fants abandonnés de tout à
182	31	87	4	82	218	69	55	34	18	308	60	42	53	78	75	99	39	
187	23	69	7	78	225	68	49	22	6	287	71	39	47	78	57	102	41	
215	34	87	8	46	218	75	68	29	13	278	99	30	53	89	56	88	74	
226	44	81	7	42	225	65	72	38	12	296	92	49	52	78	61	88	72	
232	36	58	1	35	234	50	48	30	8	281	73	42	45	77	62	79	57	
207	35	72	2	46	199	77	54	32	15	258	89	41	59	71	51	68	72	
213	29	91	»	37	224	71	48	27	10	299	61	39	49	72	65	79	66	
196	47	70	»	70	209	63	57	54	22	290	71	37	53	62	53	103	75	
196	38	64	»	59	203	69	48	37	13	279	65	32	47	77	56	82	63	
218	39	69	»	61	225	64	58	40	27	291	69	46	58	69	66	84	64	
203	26	71	»	48	206	64	38	40	13	275	60	39	46	71	56	72	64	
2,449	403	896	38	683	2,631	806	622	410	168	3,414	887	469	624	906	715	1,028	727	
4,469					4,469				4,469			4,469						

Année 1867. **ENFANTS ASSISTÉS.** **Tableau N° 3.**

Renseignements statistiques sur le lieu de naissance des mères des enfants admis à l'Hospice en 1867.

FRANCE.						PAYS ÉTRANGERS.		OBSERVATIONS.
DÉPARTEMENTS.	NOMBRE d'Admissions.	DÉPARTEMENTS.	NOMBRE d'Admissions.	DÉPARTEMENTS.	NOMBRE d'Admissions.	ÉTATS.	NOMBRE d'Admissions.	
Ain	10	*Report*	828	*Report*	2,097	*Report*	3,751	
Aisne	78	Ille-et-Vilaine	56	Pyrénées-Orientales	3	Autriche	5	
Allier	37	Indre	21	Rhin (Bas-)	108	Bade (Grand-Duché de)	16	
Alpes (Basses-)	9	Indre-et-Loire	23	Rhin (Haut-)	97	Bavière	21	
Ardèche	12	Isère	17	Rhône	19	Belgique	89	
Ardennes	18	Jura	29	Saône (Haute-)	88	Espagne	2	
Ariége	8	Landes	2	Saône-et-Loire	75	Grande-Bretagne	17	
Aube	26	Loire	18	Sarthe	49	Hanovre	»	
Aude	1	Loire (Haute-)	4	Savoie	34	Hesse	»	
Aveyron	12	Loire-Inférieure	29	Savoie (Haute-)	26	Italie	9	
Bouches-du-Rhône	13	Loiret	34	Seine	595	Luxembourg (Gd-Duché de)	34	
Calvados	29	Loir-et-Cher	39	Seine-et-Marne	82	Prusse	14	
Cantal	35	Lot	12	Seine-et-Oise	108	Russie	1	
Charente	5	Lot-et-Garonne	6	Seine-Inférieure	74	Suisse	36	
Charente-Inférie	8	Lozère	11	Sèvres (Deux)	27	Wurtemberg	7	
Cher	36	Maine-et-Loire	18	Somme	89	—		
Corrèze	19	Manche	37	Tarn	8	États-Unis	2	
Corse	4	Marne	63	Vaucluse	2			
Côte-d'Or	72	Marne (Haute-)	48	Vendée	11			
Côtes-du-Nord	84	Mayenne	52	Vienne	13			
Creuse	18	Meurthe	77	Vienne (Haute-)	25			
Dordogne	20	Meuse	61	Vosges	57			
Doubs	37	Morbihan	43	Yonne	64			
Drôme	11	Moselle	109					
Eure	43	Nièvre	74					
Eure-et-Loir	47	Nord	94					
Finistère	27	Oise	85					
Gard	6	Orne	39					
Garonne (Haute-)	8	Pas-de-Calais	83					
Gers	4	Puy-de-Dôme	57					
Gironde	22	Pyrénées (Basses-)	16				4,004	
Hérault	9	Pyrénées (Hautes-)	12			Origine inconnue	465	
A reporter	828	*A reporter*	2,097	*A reporter*	3,751	TOTAL des admissions	4,469	

Année 1867. **ENFANTS ASSISTÉS.** **Tableau n° 3 *bis*.**

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES sur la profession des mères des enfants admis à l'Hospice en 1867.

PROFESSIONS DES MÈRES.	NOMBRE D'ADMISSIONS.	PROFESSIONS DES MÈRES.	NOMBRE D'ADMISSIONS.	OBSERVATIONS.
Artistes dramatiques	7	*Report*	2,849	
Bandagistes	3			
Bijoutières	8	Giletières	27	
Blanchisseuses	208	Institutrices	6	
Boutonnières	8	Jardinières	2	
Balayeuses	5	Journalières	489	
Brocheuses	6	Lingères	186	
Brodeuses	34	Marchandes ambulantes	6	
Brossières	2	Matelassières	4	
Brunisseuses	32	Mécaniciennes	8	
Cannières	4	Modistes	45	
Cartonnières	6	Ouvrières en bourses	6	
Casquetières	27	— cravates	3	
Châlières	5	— chapeaux de paille	8	
Chanteuses ambulantes	1	— crinolines	13	
Chemisières	13	— filets	7	
Chiffonnières	2	— jouets	6	
Chapelières	21	— parapluies	11	
Cigarières	2	— cheveux	7	
Coloristes	7	Papetières	17	
Confectionneuses	29	Parfumeuses	14	
Cordonnières	17	Passementières	66	
Corsetières	5	Portefeuillistes	17	
Couturières	682	Piqueuses de bottines	89	
Cuisinières	54	Plumassières	25	
Culottières	12	Polisseuses	28	
Demoiselles de magasin	19	Relieuses	9	
Dentellières	3	Rempailleuses	6	
Dévideuses	7	Repasseuses	34	
Domestiques	1,493	Tapissières	12	
Doreuses	6	Teinturières	5	
Ecaillères	3	Tisseuses	8	
Emailleuses	5	Vernisseuses	9	
Fileuses	4	Sans profession	149	
Filles publiques	2	Professions inconnues	298	
Fleuristes	77			
Fourreuses	5			
Frangeuses	14			
Gantières	10			
A reporter	2,849	TOTAL DES ADMISSIONS	4,169	

Année 1867. **ENFANTS ASSISTÉS.** **Tableau n° 3 *ter*.**

ÉTAT indiquant le nombre d'enfants envoyés à l'Hospice après procès-verbal dressé par les Commissaires de police de Paris ou des communes du département.

	DÉSIGNATION DES QUARTIERS.	NOMBRE D'ENFANTS ENVOYÉS A L'HOSPICE.	ARRONDISSEMENTS.	DÉSIGNATION DES QUARTIERS.	NOMBRE D'ENFANTS ENVOYÉS A L'HOSPICE.	OBSERVATIONS.
	Saint-Germain-l'Auxerrois	5		*Report*	448	
er	Halles	5	11e	Roquette	10	
	Place Vendôme	4		Sainte-Marguerite	14	
	Palais-Royal	2	12e	Bel-Air et Picpus	2	
	Gaillon	6		Bercy	7	
e	Vivienne	3		Quinze-Vingts	4	
	Mail	1	13e	Salpêtrière et Gare	5	
	Bonne-Nouvelle	16		Maison-Blanche et Croule-Barbe	4	
	Arts-et-Métiers	31	14e	Montparnasse et Santé	20	
	Enfants-Rouges	16		Petit-Montrouge et Plaisance	9	
e	Archives	6	15e	Saint-Lambert et Necker	32	
	Sainte-Avoie	5		Grenelle et Javel	9	
	Saint-Merry	5	16e	Auteuil et Muette	15	
	Saint-Gervais	30		Porte-Dauphine et Bassins	9	
e	Arsenal	12	17e	Ternes et Plaine Monceaux	23	
	Notre-Dame	3		Batignolles	13	
	Saint-Victor	9		Epinettes	21	
	Jardin des Plantes	7	18e	Grandes-Carrières	13	
r	Val-de-Grâce	12		Clignancourt	7	
	Sorbonne	4		Goutte-d'Or	18	
	Monnaie	19		La Chapelle	11	
	Odéon	8	19e	La Villette et Pont-de-Flandre	13	
6e	Notre-Dame-des-Champs	18		Amérique et Combat	24	
	Saint-Germain-des-Prés	5	20e	Belleville	21	
	Saint-Thomas-d'Aquin	9		Saint-Fargeau et Père-Lachaise	9	
	Invalides	1		Charonne	15	
e	Ecole militaire	7	Arrondissement de Saint Denis.	Boulogne	23	
	Gros-Caillou	19		Clichy-la-Garenne	11	
	Champs-Elysées	»		Courbevoie	10	
	Faubourg du Roule	7		Pantin	13	
e	Madeleine	6		Puteaux	6	
	Europe	5		Saint-Denis	19	
	Saint Georges	2		Aubervilliers	3	
	Chaussée-d'Antin	12	Arrondissement de Sceaux.	Charenton	3	
e	Faubourg-Montmartre	21		Choisy-le-Roi	2	
	Rochechouart	19		Gentilly	7	
	Saint-Vincent-de-Paul	5		Saint-Maur	6	
	Porte-Saint Denis	35		Sceaux	»	
e	Porte-Saint-Martin	25		Vanves	4	
	Hôpital Saint-Louis	9		Vincennes	13	
	Folie-Méricourt	16				
e	Saint-Ambroise	18				
	A reporter	448		TOTAL	896	

Année 1867. **ENFANTS ASSISTÉS. — POPULATION.** **Tableau N° 4.**

Mouvement de la population des enfants placés à la Campagne et pour lesquels il est payé pension.

MOUVEMENT DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE AU SOIR.	ENFANTS TROUVÉS, ABANDONNÉS ET ORPHELINS.			OBSERVATIONS.
	Garçons.	Filles.	TOTAL.	
Existant le 1er janvier 1867 (de la naissance à 12 ans).....	7,904	7,648	15,552	
Entrés pendant l'année.				
Mis en nourrice.....	1,425	1,364	2,789	
Envoyés en placement à la Campagne.....	673	560	1,233	
Élèves réintégrés à la Pension ordinaire.....	6	10	16	
Admis à la Pension extraordinaire pour infirmités.....	192	259	451	
Venant d'autres arrondissements.....	43	52	95	
TOTAL.....	10,243	9,893	20,136	
Sortis pendant l'année.				
Ramenés à l'Hospice.....	298	303	601	
Sortis de Pension ordinaire.....	591	534	1,125	
Sortis de Pension extraordinaire.....	189	257	446	
Rendus sur lieux à leurs parents.....	34	32	66	
Passés dans d'autres arrondissements.....	43	52	95	
TOTAL..	1,155	1,178	2,333	
Décédés.....	841	750	1,591	
TOTAL DES SORTIS ET DES DÉCÉDÉS....	1,996	1,928	3,924	
RESTANT le 31 décembre au soir (de la naissance à 12 ans).....	8,247	7,965	16,212	

Année 1867.

ENFANTS ASSISTÉS

État par âge des Enfants assist

DÉPARTEMENTS.	ARRONDISSEMENTS.	AGES DE De 1 jour à 1 mois.			De 1 mois à 3 mois.			De 3 mois à 6 mois.			De 6 mois à 1 an.			De 1 an à 2 ans.			De 2 à 3 ans.			De 3 à 4 ans.			De 4 à 5 ans.		
		Garçons.	Filles.	TOTAL.	Garçons.	Filles.	TOTAL.	Garçons.	Filles.	TOTAL.	Garçons.	Filles.	TOTAL.	Garçons.	Filles.	TOTAL.	Garçons.	Filles.	TOTAL.	Garçons.	Filles.	TOTAL.	Garçons.	Filles.	TOTAL.
AISNE	Saint-Quentin	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Vervins	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	
ALLIER	Moulins	2	4	6	8	11	19	25	15	40	33	25	58	59	66	125	57	50	107	35	33	68	26	23	
	Gannat	7	8	15	5	6	11	7	14	21	5	10	15	6	11	17	5	2	7	1	1	2	3	2	
	Montluçon	»	»	»	6	6	12	7	2	9	14	11	25	15	10	25	2	3	5	2	2	4	2	2	
COTE-D'OR	Beaune	3	1	4	8	9	17	8	7	15	13	14	27	26	34	60	24	34	58	25	30	55	24	26	
	Semur	1	1	2	9	6	15	12	10	22	16	12	28	27	20	47	25	24	48	30	26	56	29	25	
EURE-ET-LOIR	Châteaudun	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
ILLE-ET-VILAINE	Rennes	»	»	»	7	11	18	6	10	16	16	22	38	35	50	85	25	41	66	45	40	85	35	44	
	Fougères	»	»	»	»	»	»	1	»	1	2	1	3	3	6	9	3	5	8	8	1	9	8	3	
	Vitré	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	2	»	»	»	»	»	
	Montfort	1	4	5	8	4	12	6	7	13	14	27	41	33	33	66	20	27	47	24	23	47	29	26	
	Redon	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	2	4	3	1	
	Saint-Malo	»	»	»	1	1	2	»	1	1	2	1	3	»	2	2	5	4	9	1	2	3	1	1	
LOIR-ET-CHER	Blois	1	1	2	5	8	13	5	6	11	9	16	25	17	15	32	13	13	26	16	19	35	15	20	
	Romorantin	2	1	3	1	1	2	10	12	22	14	9	23	3	5	8	7	8	15	10	15	25	8	11	
	Vendôme	2	3	5	2	4	6	»	4	4	8	6	14	19	13	32	20	16	36	11	25	36	18	23	
NIÈVRE	Château-Chinon	8	7	15	14	13	27	32	18	50	72	62	134	107	93	200	71	64	135	88	76	164	61	59	
	Clamecy	2	4	6	8	5	13	8	7	15	21	20	41	44	40	84	50	35	86	35	38	73	30	27	
	Cosne	5	7	12	13	11	24	16	15	31	39	34	73	85	71	156	77	52	129	67	44	113	39	60	
	Cosne (Clamecy)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	3	2	5	2	2	4	2	»	2	1	»	
	Nevers	4	5	9	15	16	31	24	14	38	46	49	95	80	86	166	61	52	113	64	53	117	41	52	
NORD	Avesnes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Cambrai	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	
	Douai	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Lille	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Valenciennes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
PAS-DE-CALAIS	Arras	»	»	»	4	3	7	4	14	18	4	14	18	24	14	38	18	26	44	15	29	44	15	35	
	— (Amiens)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	— (Doullens)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Béthune	»	»	»	7	7	14	11	3	14	10	14	24	17	15	32	20	16	36	20	20	40	22	19	
	Saint-Omer	»	»	»	»	»	»	»	1	1	1	1	2	2	1	3	1	2	3	2	1	3	3	6	
	Montreuil	1	2	3	6	10	16	7	13	20	20	26	46	30	26	56	24	23	47	18	29	47	26	31	
	Boulogne	»	»	»	»	1	1	»	»	»	2	1	3	4	2	6	1	1	2	2	»	2	2	3	
	Saint-Pol	»	2	2	6	9	15	9	5	14	12	16	28	15	26	41	17	21	38	14	25	39	12	23	
SAONE-ET-LOIRE	Autun	5	7	12	20	11	31	15	19	34	39	42	81	100	97	197	66	72	138	56	43	99	56	42	
	Chalon-sur-Saône	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
SARTHE	Saint-Calais	3	2	5	2	3	5	3	3	6	5	8	13	9	16	25	8	14	22	11	22	33	19	18	
	Le Mans	1	»	1	1	1	2	1	»	1	1	2	3	10	10	20	7	7	14	15	7	22	7	7	
	La Flèche	2	»	2	1	1	2	2	1	3	4	9	13	9	8	17	12	11	23	4	12	16	18	9	
SOMME	Abbeville	3	3	6	4	2	6	2	6	8	5	9	14	20	24	43	13	23	36	12	20	32	22	25	
	— (Amiens)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	— (Doullens)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Péronne	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	— (Amiens)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
YONNE	Auxerre	3	1	4	8	4	12	12	9	21	22	15	37	37	28	65	26	21	47	23	21	44	34	25	
	Avallon	1	»	1	9	8	17	2	»	2	7	10	17	20	13	33	24	16	40	22	15	37	27	19	
	Établissements divers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	TOTAUX	50	55	105	173	166	339	228	202	430	451	477	928	853	825	1,678	701	684	1,385	673	675	1,344	635	662	1,31

Année 1867. **Tableau N° 6.**

CATÉGORIES ET ANNÉES auxquelles les Enfants appartiennent.		SEXE.	NOMBRE D'ENFANTS restant au 1er Janv.	NOMBRE D'ENFANTS admis dans l'Année à l'Hospice.	TOTAL.	DÉCÈS PAR AGE. m.	de 1 à 3 ans.	de 3 à 6 ans.	de 6 à 12 ans.	TOTAL des DÉCÈS.	OBSERVATIONS.
1864	Enfants trouvés.	Garçons..	404	49	453	3	5	»	2	21	
		Filles....	387	39	426	2	6	2	6	26	
	Enf. abandonnés.	Garçons..	6,138	1,700	7,838	10	151	41	23	822	
		Filles....	6,171	1,624	7,795	22	188	27	30	835	
	Enf. orphelins...	Garçons..	528	210	738	9	10	2	»	79	
		Filles....	522	164	686	12	9	3	3	78	
		TOTAUX.	14,150	3,786	17,936	58	369	75	64	1,861	
1865	Enfants trouvés.	Garçons..	350	35	385	4	5	1	»	17	
		Filles....	326	43	369	1	7	1	3	26	
	Enf. abandonnés.	Garçons..	6,357	1,828	8,185	47	157	44	19	959	
		Filles....	6,279	1,723	8,002	37	168	43	15	877	
	Enf. orphelins...	Garçons..	568	165	733	14	10	5	1	72	
		Filles....	538	148	686	1	15	1	2	62	
		TOTAUX.	14,418	3,942	18,360	4	362	95	40	2,013	
1866	Enfants trouvés.	Garçons..	337	49	386	2	3	1	»	21	
		Filles....	306	42	348	1	5	2	2	19	
	Enf. abandonnés.	Garçons..	6,589	2,011	8,600	7	165	35	24	944	
		Filles....	6,544	1,840	8,384	3	152	51	30	888	
	Enf. orphelins...	Garçons..	576	182	758	6	17	3	»	65	
		Filles....	520	154	674	1	9	2	4	55	
		TOTAUX.	14,872	4,278	19,150	0	351	94	60	1,992	
1867	Enfants trouvés.	Garçons..	332	43	375	1	4	2	»	17	
		Filles....	300	26	326	2	1	»	»	13	
	Enf. abandonnés	Garçons..	7,028	2,119	9,147	5	160	50	17	1,009	
		Filles....	6,866	1,994	8,860	6	161	31	27	926	
	Enf. orphelins...	Garçons..	610	153	763	0	8	2	5	49	
		Filles....	535	134	669	6	9	6	3	45	
		TOTAUX.	15,671	4,469	20,140	0	343	91	52	2,059	

Année 1867.

ENFANTS ASSISTÉS

Mouvement des Enfants admis à l'Hospice des Enfants

ANNÉES.	Enfants existant le 1er janvier de chaque année.			Enfants entrés par admission.			Enfants entrés par réintégration			Total des enfants existant le 1er janvier et entrés pendant l'année.			Enfants placés à la campagne.			Enfants placés à Paris.			Enfants remis à leurs parents.		
	Garçons.	Filles.	Total.	Garçons.	Filles.	Total.	Garçons.	Filles.	Total.	Garçons.	Filles.	Total.	Garçons.	Filles.	Total.	Garçons.	Filles.	Total.	Garçons.	Filles.	Total.
1858	206	160	366	1,987	1,973	3,960	358	383	741	2,551	2,516	5,067	1,604	1,520	3,124	23	36	59	169	159	328
1859	131	174	305	2,088	1,914	4,002	348	409	757	2,567	2,497	5,064	1,630	1,556	3,186	48	52	100	196	195	391
1860	138	125	263	1,958	1,841	3,799	380	423	803	2,476	2,389	4,865	1,688	1,585	3,273	41	36	77	156	157	313
1861	118	109	227	1,971	1,797	3,768	376	432	808	2,465	2,338	4,803	1,697	1,549	3,246	36	54	90	151	157	308
1862	96	105	201	1,877	1,736	3,613	356	414	770	2,329	2,255	4,584	1,711	1,612	3,323	36	57	93	138	154	292
1863	72	63	135	1,713	1,756	3,469	343	450	793	2,128	2,269	4,397	1,566	1,654	3,220	44	91	135	166	153	319
1864	52	48	100	1,959	1,827	3,786	338	365	703	2,349	2,240	4,589	1,739	1,676	3,415	14	22	36	184	220	404
1865	68	39	107	2,028	1,914	3,942	356	378	734	2,452	2,331	4,783	1,877	1,735	3,612	23	42	65	188	194	382
1866	58	68	126	2,242	2,036	4,278	381	398	779	2,681	2,502	5,183	2,003	1,837	3,840	29	46	75	207	201	408
1867	66	53	119	2,315	2,154	4,469	390	452	842	2,771	2,659	5,430	2,135	1,970	4,105	11	28	39	218	226	444
Totaux	1,005	944	1,949	20,138	18,948	39,086	3,626	4,104	7,730	24,769	23,996	48,765	17,650	16,694	34,344	305	464	769	1,773	1,816	3,589

Année 1867. **Tableau n° 9.**

Relevé, par nature d'infirmité, ésentative.

NATURE des INFIRMITÉS ou des MALADIES.	POUI de 1 jour à 1 an.		de 1 an à 2 ans.		de 2 à 3 ans.		de 3 à 4 ans.		de 5	TOTAL.			TOTAL DES ÉLÈVES de 1 jour à 21 ans.			PENSIONS REPRÉSENTATIVES pour les ÉLÈVES au-dessus de 21 ans.			TOTAL GÉNÉRAL.			OBSERVATIONS.
	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Garçons.	Filles.	TOTAL.	Garçons.	Filles.	TOTAL.	Garçons.	Filles.	TOTAL.	Garçons.	Filles.	TOTAL.	
Surdi-mutité	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	1	5	8	6	14	5	6	11	13	12	25	
Cécité, ophthalmie	»	»	»	1	»	»	2	3	5	21	19	40	50	51	101	24	38	62	74	89	163	
Épilepsie	»	»	»	»	»	»	1	»	»	14	4	18	20	12	32	5	9	14	25	21	46	
Idiotisme	»	»	»	»	»	»	»	»	2	26	18	44	43	26	69	25	27	52	68	53	121	
Paralysie	»	»	»	»	»	»	1	»	1	13	13	26	23	24	47	10	9	19	33	33	66	
Rachitisme	»	»	2	1	1	3	5	3	9	46	39	85	127	136	263	15	24	39	142	160	302	
Affections scrofuleuses	»	»	1	»	»	1	5	3	4	18	22	40	59	59	118	15	22	37	74	81	155	
Incontinences	»	»	1	»	1	1	1	2	3	30	14	44	97	71	168	1	2	3	98	73	171	
Phthisie	»	»	»	»	»	»	1	»	»	5	3	8	10	7	17	»	»	»	10	7	17	
Syphilis	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	2	3	»	1	1	1	3	4	
Affections cutanées	»	»	»	»	»	»	1	»	2	8	8	16	19	23	42	»	1	1	19	24	43	
Gibbosité, déformation d'un membre	»	»	1	»	1	»	1	1	2	35	21	56	57	48	105	10	19	29	67	67	134	
Faiblesse de constitution	»	»	»	2	3	2	3	1	6	25	25	50	64	85	149	1	5	6	65	90	155	
Maladies accidentelles de diverses natures	»	»	»	1	»	»	1	2	2	12	7	19	27	21	48	16	46	62	43	67	110	
TOTAUX	»	»	5	5	6	7	22	17	36	257	194	451	605	571	1176	127	209	336	732	780	1,512	
										451			**1,176**			**336**			**1,512**			

Année 1867.

ENFANTS ASSISTÉS

Mo du nombre des Elèves auxquels il a été alloué, en 1867

ANNÉES.	Enfants existant le 1er janvier de chaque année.			Enfants entrés par admission.			Enfants entrés par réintégration			Pensions supplémentaires à les enfants au-dessous de 12 ans. à ans.			de 5 à 6 ans.		de 6 à 7 ans.		de 7 à 8 ans.		de 8 à 9 ans.		de 9 à 10 ans.		de 10 à 11 ans.		de 11 à 12 ans.		Total.		
	Garçons.	Filles.	Total.	Garçons.	Filles.	Total.	Garçons.	Filles.	Total.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Total.
1858	206	160	366	1,987	1,973	3,960	358	383	74	1	1	1	1	»	1	»	»	1	1	1	»	»	»	1	4	5	9
										4	4	4	3	2	4	1	2	4	1	2	4	4	4	5	29	32	61
1859	131	174	305	2,088	1,914	4,002	348	409	75	1	»	1	1	2	1	1	1	»	1	1	»	»	1	2	6	8	14
										1	1	»	1	2	2	1	2	2	2	1	4	»	3	1	17	8	25
1860	138	125	263	1,958	1,841	3,799	380	423	80	1	1	1	1	1	2	2	»	1	1	1	2	2	1	2	10	11	21
										16	16	15	14	13	7	13	8	13	4	7	9	6	6	7	81	97	178
1861	118	109	227	1,971	1,797	3,768	376	432	80	3	6	5	7	6	3	2	1	2	3	3	6	6	5	6	41	37	78
										5	8	8	7	7	10	8	13	9	8	5	8	9	7	3	67	57	124
1862	96	105	201	1,877	1,736	3,613	356	414	77	»	»	1	»	1	»	1	1	1	»	»	2	»	1	»	5	4	9
										»	1	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	2	3
1863	72	65	135	1,713	1,756	3,469	343	450	79	2	2	1	1	3	1	1	1	2	»	1	1	1	2	4	11	15	26
										5	1	6	1	2	4	2	3	3	2	2	3	2	3	4	22	27	49
1864	52	48	100	1,959	1,827	3,786	338	365	70	14	4	13	6	14	8	8	3	2	1	2	3	»	2	2	39	60	99
										2	4	2	3	4	1	2	2	1	»	»	1	»	1	»	15	14	29
1865	68	39	107	2,028	1,914	3,942	356	378	73																				
1866	58	68	126	2,242	2,036	4,278	381	398	77																				
1867	66	53	119	2,315	2,154	4,469	300	452	84	55	49	60	46	57	44	42	37	41	24	26	43	30	36	37	348	377	722
Totaux	1,005	944	1,949	20,138	18,948	39,086	3,626	4,104	7,7[illegible]				725												725		

LATION.

Tableau n° 9.

sion supplémentaire, extraordinaire ou représentative.

PENSIONS EXTRAORDINAIRES POUR LES ÉLÈVES DE 12 A 21 ANS.																		TOTAL DES ÉLÈVES de 1 jour à 21 ans.			PENSIONS REPRÉSENTATIVES pour les ÉLÈVES au-dessus de 21 ans.			TOTAL GÉNÉRAL.			OBSERVATIONS.
12 à 13 ans.	de 14 à 15 ans.		de 15 à 16 ans.		de 16 à 17 ans.		de 17 à 18 ans.		de 18 à 19 ans.		de 19 à 20 ans.		de 20 à 21 ans.		TOTAL.												
Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	TOTAL.	Garçons.	Filles.	TOTAL.	Garçons.	Filles.	TOTAL.	Garçons.	Filles.	TOTAL.	
»	1	»	»	»	»	1	1	»	1	»	»	»	1	»	4	1	5	8	6	14	5	6	11	13	12	25	
2	3	2	3	2	4	1	3	2	1	3	1	2	2	3	21	19	40	50	51	101	24	38	62	74	89	163	
»	1	2	4	»	5	»	2	»	1	2	»	»	1	»	14	4	18	20	12	32	5	9	14	25	21	46	
1	»	4	2	2	3	2	5	3	4	1	4	3	2	1	26	18	44	43	26	69	25	27	52	68	53	121	
1	1	»	2	1	3	3	3	»	1	»	»	3	1	3	13	13	26	23	24	47	10	9	19	33	33	66	
2	4	8	7	4	8	2	8	6	4	2	5	5	2	4	46	39	85	127	136	263	15	24	39	142	160	302	
2	3	3	1	2	3	2	»	4	1	2	1	4	3	2	18	22	40	59	59	118	15	22	37	74	81	155	
1	4	3	5	2	6	2	2	2	4	1	1	»	1	»	30	14	44	97	71	168	1	2	3	98	73	171	
»	»	»	1	»	»	»	1	1	1	»	1	1	»	1	5	3	8	10	7	17	»	»	»	10	7	17	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	2	3	»	1	1	1	3	4	
1	1	»	2	2	1	2	»	1	1	1	»	»	»	»	8	8	16	19	23	42	»	1	1	19	24	43	
1	5	2	5	3	3	4	4	3	2	2	6	5	1	1	35	21	56	57	48	105	10	19	29	67	67	134	
2	2	3	2	2	3	1	2	5	2	6	1	2	2	3	25	25	50	64	85	149	1	5	6	65	90	155	
»	2	1	1	1	»	1	1	1	2	»	2	2	1	1	12	7	19	27	21	48	16	46	62	43	67	110	
13	27	28	35	21	39	21	32	28	25	20	22	27	17	19	257	194	451	605	571	1176	127	209	336	732	780	1,512	
451															451			1,176			336			1,512			

ENFANTS ASSISTÉS. — DÉPENSES DU SERVICE INTÉRIEUR.

Année 1867. *Dépenses de l'Hospice des Enfants-Assistés* **Tableau N° 10.**

Pendant la période décennale de 1858 à 1867.

ANNÉES.	DÉPENSES intérieures de l'Hospice.	DÉPENSES DU SERVICE DE LA CAMPAGNE LAISSÉES A LA CHARGE DE L'HOSPICE.								TOTAL GÉNÉRAL des Dépenses à la charge de l'Hospice.
		LAYETTES, Vêtures et Trousseaux.	FRAIS de Traitement et de Surveillance des Enfants hors pension.	BANDAGES	PENSIONS représentatives.	DÉPENSES diverses et accidentelles.	APPOINTEMENTS et Dépenses accessoires	FRAIS de Bureau.	TOTAL.	
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1858.	257,573 81	240,677 03	19,834 87	17 20	25,492 78	4,517 32	33,009 90	7,345 55	330,894 65	588,468 46
1859.	267,800 25	309,198 80	27,514 86	154 84	26,669 10	4,000 »	32,209 91	6,555 20	406,303 04	674,103 29
1860.	267,148 97	327,726 25	28,726 71	25 »	27,472 62	4,000 »	33,684 85	7,888 55	429,523 98	696,972 95
1861.	282,883 82	340,667 95	31,098 45	» »	29,179 79	5,150 44	35,812 36	8,245 75	450,154 74	733,038 56
1862.	286,692 10	318,285 93	32,780 97	35 »	31,423 35	5,209 25	40,531 85	2,194 22	460,463 57	747,155 67
1863.	274,065 26	393,391 05	33,687 »	» »	33,609 41	4,000 »	46,443 32	1,200 »	512,333 78	786,399 04
1864.	260,613 89	401,530 57	27,718 45	» »	35,177 65	5,068 08	47,626 61	1,600 »	521,721 36	782,335 25
1865.	276,587 27	410,208 26	28,350 46	» »	39,629 36	8,025 32	48,045 33	1,600 »	565,858 73	842,446 »
1866.	297,700 09	488,168 30	28,508 04	» »	43,926 19	9,078 85	51,875 83	1,600 »	623,157 21	920,857 30
1867.	326,736 53	567,750 67	27,642 37	» »	44,318 42	6,820 76	50,550 »	1,600 »	698,682 22	1,025,418 75
Totaux.	2,798,101 99	3,860,607 81	285,862 18	232 04	336,898 97	55,870 02	419,792 99	39,829 27	4,999,993 28	7,797,195 27

Année 1867. **Tableau N° 12.**

NNÉES	A L'HOSPICE. Élèves de 1 jour à 12 ans. Garçons.	Filles.	TOTAL.	Élèves de 12 à 21 ans. Garçons.	Filles.	TOTAL.	TOTAL. Garçons.	Filles.	S A LA CHARGE ATION HOSPITALIÈRE. PENSIONS représentatives.	AUTRES DÉPENSES	TOTAL.	DÉPENSES du SERVICE EXTÉRIEUR à la charge du département et des communes.	TOTAL général DES DÉPENSES
									fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1858.	99	65	164	32	109	141	131	174	25,492 78	61,724 84	588,468 46	1,777,223 56	2,365,692 02
1859.	102	67	169	36	58	94	138	125	26,669 40	70,434 84	674,103 29	1,778,377 04	2,452,480 33
1860.	90	67	157	28	42	70	118	109	27,472 62	74,325 11	696,972 95	1,876,328 54	2,573,301 49
1861.	58	47	105	38	58	96	96	105	29,179 79	80,307 »	733,038 56	2,088,437 75	2,821,476 31
1862.	40	26	66	32	37	69	72	63	31,423 35	80,754 29	747,155 67	2,315,042 48	3,062,198 15
1863.	33	26	59	19	22	41	52	48	33,609 41	85,330 32	786,399 04	2,262,785 13	3,049,184 17
1864.	48	27	75	20	12	32	68	39	35,177 65	82,013 14	782,335 25	2,345,936 60	3,128,271 85
1865.	40	51	91	18	17	35	58	68	39,629 36	86,021 11	842,446 »	2,317,987 90	3,160,433 90
1866.	51	40	91	15	13	28	66	53	43,926 19	91,062 72	920,857 30	2,353,752 65	3,274,609 95
1867.	60	48	108	15	10	25	75	58	44,318 42	86,613 13	1,025,418 75	2,488,407 67	3,513,826 42
OTAUX.	621	464	1,085	253	378	631	874	842	346,898 97	801,586 50	7,797,195 27	21,604,279 32	29,401,474 59
1/10.	62	46	108	25	38	63	87	84	33,689 90	80,158 65	779,719 52	2,160,427 93	2,940,147 45